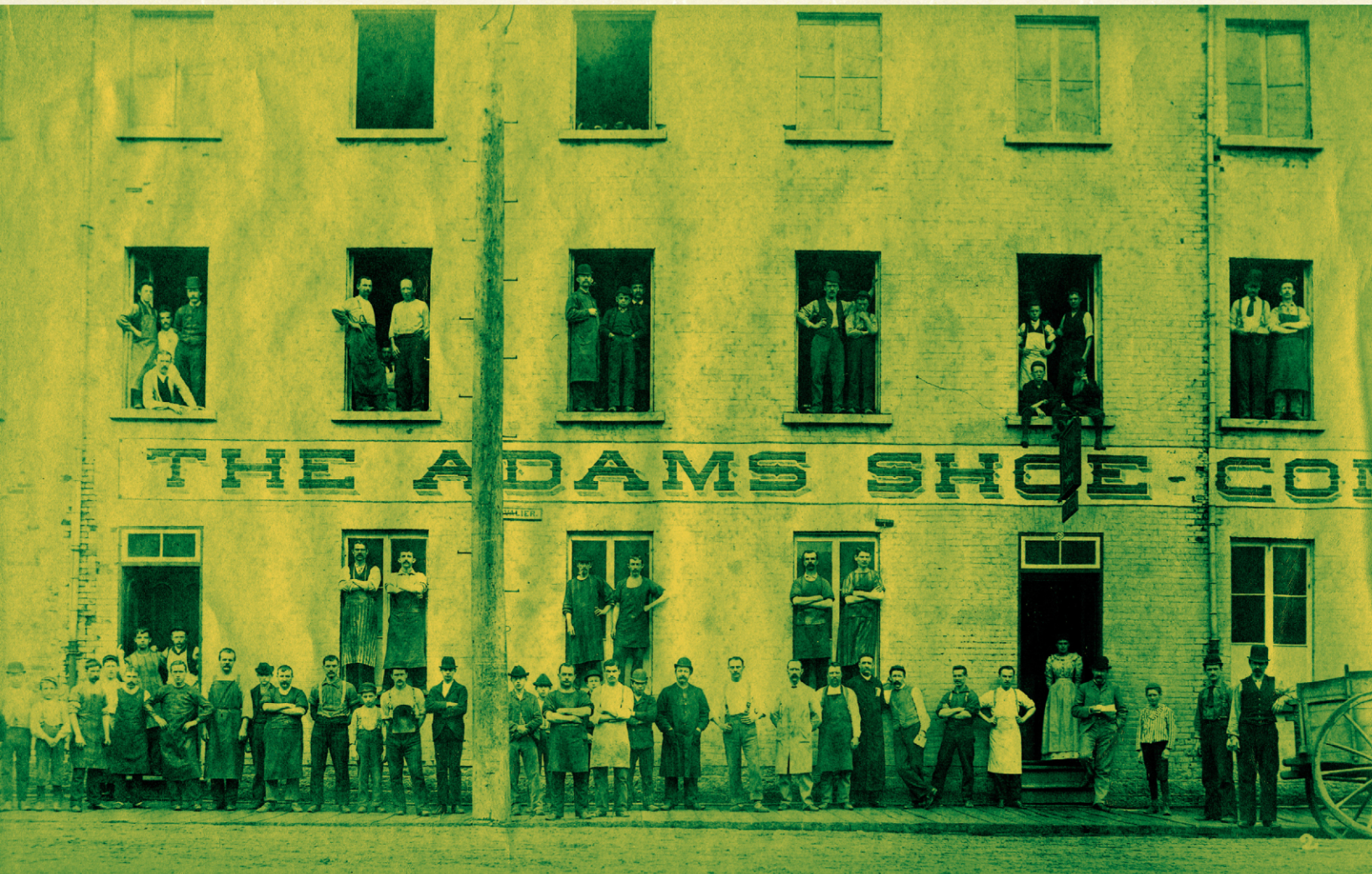


cheminements

Sous la direction de Sophie Dupré et Charles-Étienne Guillemette



Le Québec: regards pluriels

Actes du 10^e Colloque étudiant du CIEQ

CIEQ - CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES 2005

cheminements

Sous la direction de Sophie Dupré
et de Charles-Étienne Guillemette

Le Québec : regards pluriels

Actes du 10^e Colloque étudiant du CIEQ

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du FQRSC.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Centre interuniversitaire d'études québécoises.
Colloque étudiant (10^e: 2004: Université Laval)

Le Québec: regards pluriels: actes du 10^e Colloque étudiant du CIEQ

(Cheminements)

Textes présentés lors du 10^e Colloque étudiant du CIEQ

tenu le 25 mai 2004 à l'Université Laval.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-921926-24-5

1. Québec (Province) - Conditions sociales - Congrès. 2. Géographie sociale - Québec (Province) - Québec - Congrès. 3. Travail - Accidents - Indemnisation - Québec (Province) - Congrès. 4. Professionnels salariés - Québec (Province) - Langage - Congrès. 5. Canadiens-anglais - Québec (Province) - Identité ethnique - Congrès. 6. Homosexuels - Réseaux sociaux - Québec (Province) - Congrès. I. Dupré, Sophie, 1980- . II. Guillemette, Charles-Étienne, 1976- . III. Titre. IV. Collection: Cheminements (Québec, Québec).

HN110.Q8C464 2004

306'.09714

C2005-940742-5

Conception graphique Émilie Lapierre Pintal

Photographie de la page couverture

The Adam Shoe Company, 1894

Archives nationales du Québec.

Photo: Philippe Gingras (1863 - 1952).

© Centre interuniversitaire d'études québécoises

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2005

ISBN 2-921926-24-5



Table des matières

Présentation	3
Espace et travail urbains: le paysage professionnel de Québec, 1871-1901 Texte de Nicolas Lanouette	5
L'indemnisation des accidentés du travail pendant le premier tiers du xx^e siècle québécois: le débat et ses enjeux Texte de Marie-Ève Lachapelle	14
Représentations et identité de jeunes professionnels francophones: la source orale et ses possibilités Texte de Josianne Veillette	22
Migrations et identité des Anglo-Québécois: une perspective générationnelle Texte de Marie-Odile Mignan	30
Une communauté fragmentée: les réseaux de sociabilité chez les gais et lesbiennes de Trois-Rivières Texte de Roxanne Martin	38
Bibliographie	45

Présentation

Pour une dixième année consécutive, nous avons présenté avec grand plaisir, le 25 mai 2004 à l'Université Laval, le Colloque étudiant du CIEQ. Cette initiative, mise sur pied annuellement par les comités étudiants du CIEQ de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a donné l'occasion à des étudiantes et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs de faire connaître leur projet ou encore les résultats de leur recherche dans un environnement interdisciplinaire.

Cette année, le comité organisateur du Colloque innove en offrant la possibilité aux conférenciers de faire paraître le texte de leur communication dans un recueil dirigé par des étudiantes et des étudiants. Nous sommes donc heureux de présenter, pour une première fois dans la collection *Cheminements*, la publication des Actes du 10^e Colloque étudiant du CIEQ. Ce projet, qui nous anime depuis quelques mois, a rapidement reçu l'approbation de la direction du Centre. Il confirme son dynamisme et sa volonté d'appuyer et de favoriser la formation étudiante.

Cette publication présente les textes de cinq des participants ayant donné une conférence lors du colloque. Le texte de Nicolas Lanouette « Espace et travail urbains: le paysage professionnel de Québec (1871-1901) » aborde la géographie sociale des principaux quartiers de la

ville de Québec dans le contexte des transformations économiques du dernier quart du XIX^e siècle. L'analyse révèle que les transformations socio-économiques ne semblent pas avoir perturbé la localisation résidentielle des travailleurs.

L'article de Marie-Ève Lachapelle « L'indemnisation des accidentés du travail pendant le premier tiers du XX^e siècle québécois: le débat et ses enjeux » présente les repères contextuels et chronologiques nécessaires à l'étude du passage du système libéral à celui engageant l'État dans l'indemnisation des accidentés du travail. Pourquoi cette nouvelle implication étatique dans un domaine auparavant réservé au privé? L'auteure s'attache à répondre à cette question.

Dans « Représentations et identité de jeunes professionnels francophones: la source orale et ses possibilités », Josianne Veillette emploie la source orale comme outil permettant de saisir les univers personnels et collectifs. L'étude se focalise sur quatre individus travaillant dans la fonction publique et ayant recours à leur langue seconde dans le cadre professionnel. Ici, l'analyse discursive permet d'une part de montrer l'unité idéologique des individus interrogés et d'autre part, les influences des composantes institutionnelles de celle-ci.

L'article « Migrations et identité des Anglo-Québécois: une perspective générationnelle », de Marie-Odile Magnan, présente un projet de recherche qui, à partir des comportements migratoires, veut analyser les facteurs de rétention des Anglo-Québécois en fonction de leur identité.

Le dernier article, de Roxanne Martin, « Une communauté fragmentée: les réseaux de sociabilité chez les gais et lesbiennes de Trois-Rivières », porte sur l'étude du sentiment d'appartenance et du rapport à l'environnement trifluvien chez les gais et lesbiennes. À partir des sources orales, l'analyse met en lumière la difficile cohésion d'une identité collective des gais et lesbiennes de Trois-Rivières aujourd'hui.

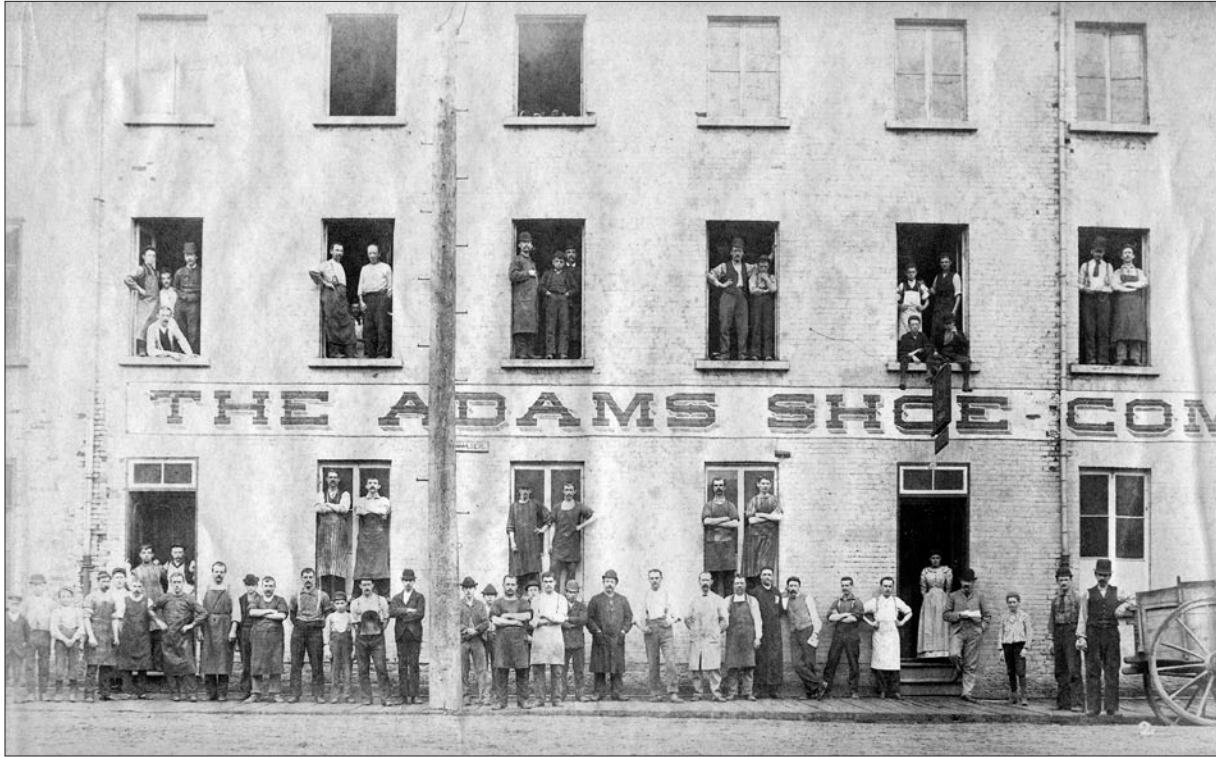
Cette publication des Actes du colloque n'aurait pu voir le jour sans l'appui de plusieurs personnes et organismes. Nous tenons d'abord à remercier les participants du 10^e Colloque étudiant du CIEQ et particulièrement ceux ayant soumis leur texte pour la publication de ces Actes. Nous témoignons notre gratitude à l'égard des autres membres du comité étudiant (Sophie Lapointe, Marie-Ève Normandeau, Sonia Paradis et Sylvia Saehr) et de la direction du CIEQ qui, annuellement, permet et favorise cet événement. Nous voudrions remercier également Aline Charles et Johanne Daigle pour le temps qu'elles ont consacré à la lecture et la correction de ces articles. Enfin une pensée spéciale pour Émilie Lapierre Pinal, conceptrice graphique de cette première publication des Actes du Colloque étudiant du CIEQ.

Bonne lecture!

Sophie Dupré

Charles-Etienne Guillemette

Pour le comité étudiant du CIEQ 2003/2004



The Adam Shoe Company, 1894, Archives nationales du Québec. Photo: Philippe Gingras (1863 - 1952).

Espace et travail urbains : le paysage professionnel de Québec, 1871-1901

Texte de Nicolas Lanouette

Étudiant à la maîtrise en géographie historique, Université Laval.

Nicolas Lanouette termine présentement sa maîtrise en géographie historique au Centre interuniversitaire d'études québécoises de l'Université Laval, sous la direction de Marc St-Hilaire, professeur au Département de géographie. Il amorcera un doctorat en septembre 2005 au CIEQ de Trois-Rivières, sous la direction de Claude Bellavance.

La vigueur des activités commerciales, plus particulièrement le commerce du bois, son rôle de capitale coloniale et la prospérité des chantiers navals stimulent une forte croissance économique et démographique

pour la ville de Québec durant la première moitié du XIX^e siècle. De 1805 à 1861, la ville passe de près de 9 000 habitants à un peu plus de 57 000 personnes¹. Cependant, au tournant des années 1860, résultant de l'effritement des bases économiques de la ville et du départ de la garnison britannique (1871), s'amorce une période de crise relative qui durera jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cette crise entraîne une croissance très limitée de la ville, la population de Québec passant de

1. J. Hare, M. Lafrance et D.-T. Ruddel, 1987; M. Saint-Hilaire et R. Marcoux, 2001.

57 375 personnes en 1861 à 68 840 habitants en 1901², tandis que Montréal voit sa population grimper de 90 000 à 267 000 durant ce même intervalle³. Ces quatre décennies, qui furent souvent perçues comme étant une période de stagnation économique et sociale de la ville, masquent en fait une transition profonde marquée notamment par des bouleversements durables dans les assises matérielles de la vie locale. On assiste alors au passage d'une économie marchande et administrative à une économie industrielle. De plus, cette période marque le début de l'accès des femmes au marché du travail, particulièrement pour les emplois en usine⁴. Enfin, cette crise entraîne une transformation de la composition culturelle de la population qui entraînera la franco-canadianisation de la ville.

Contexte socio-économique

De 1871 à 1901, la population de Québec croît à peine de 9 000 habitants en trente ans. Cette faible croissance démographique s'accompagne de changements importants qui vont transformer durablement la composition ethno-religieuse de la ville. La forte immigration anglo-écossaise et irlandaise que connaît Québec durant la première moitié du XIX^e siècle chute à partir des années 1860. Ces communautés quittent en partie la ville afin de trouver des perspectives d'emploi meilleures ailleurs, soit à Montréal, soit en Nouvelle-Angleterre, tandis que plusieurs retournent en Angleterre. La place laissée vacante par leur départ est comblée par la population francophone, pour la plupart des gens d'origine rurale⁵. Ainsi, les Anglo-Écossais, qui représentent plus de 11 % de la population en 1871, ne comptent plus que pour 7 % en 1901. Au sein de la population d'origine irlandaise, on assiste à une chute encore plus radicale de sa proportion dans la ville. Elle passe de 20,5 % en 1871 à 8,7 % en 1901. De son côté, la proportion de francophones ne cesse de croître, passant de 67,3 % en 1871 à 82,8 % en 1901, accentuant dans sa foulée la franco-canadianisation de Québec.

Les décennies 1860 et 1870 sont marquées par le déclin des bases économiques de la ville, c'est-à-dire le commerce maritime et la construction navale. Ainsi, en 1851, le port de Québec accueille 1 194 navires contre 275 à Montréal, alors qu'en 1889, le nombre de navires baisse à 275 pour Québec et monte à 695 pour Montréal⁶. La construction navale chute encore plus radicalement : en 1853, 79 navires sont construits et lancés, 75 en 1864, 32 en 1871 et, à partir de 1890,

seulement deux en moyenne par année⁷. Cependant, cette période marque la croissance prononcée des fonctions industrielles qui, combinée à la tertiarisation graduelle du marché du travail, laisse de profondes transformations dans plusieurs secteurs d'emploi. Ainsi, le nombre de lieux de fabrication comptant cinq employés et plus ne cesse de croître entre 1851 et 1901. En 1851, Québec en compte 79 ; en 1871, ce nombre atteint 181 et double en 1901 pour atteindre 259 entreprises⁸. Entre 1864 et 1871, onze usines de chaussures ouvrent leurs portes à Québec, dont cinq comptent plus de 70 employés⁹. Les grands secteurs d'emploi dans la ville changent complètement. En 1851, la construction navale occupe plus de 47 % de la main-d'œuvre de Québec, contre 13 % en 1871, tandis que l'industrie de la chaussure devient le plus gros employeur¹⁰. En 1901, l'industrie du cuir occupe plus de la moitié des travailleurs et l'industrie textile plus de 20 %¹¹. Derrière l'apparente stagnation démographique et sociale de la ville, la vie pour la population ouvrière change : elle passe ainsi du chantier à l'usine. Il reste à savoir comment cette transformation s'est modulée selon les différents groupes de travailleurs dans l'espace urbain de Québec.

Ces transformations culturelles et économiques ont sans doute eu des effets marqués sur la géographie sociale de la ville, notamment sur le plan des conditions matérielles. Selon Choay, la révolution industrielle crée « une bipartition de la ville, l'une correspondant à la fonction économique de production et à la classe sociale des producteurs, l'autre à la fonction économique de consommation et à la classe sociale des consommateurs¹² ». Assiste-t-on dans le cas présent à cette bipartition ? En 1871, la Basse-Ville regroupe la majorité des fonctions de production alors que la Haute-ville englobe les fonctions administratives. Les fonctions commerciales

2. M. Saint-Hilaire et R. Marcoux, 2001.

3. R. Blanchard, 1935.

4. M. Saint-Hilaire et S. Drouin, 2001.

5. M. Saint-Hilaire et R. Marcoux, 2001.

6. S. Drouin, 2001.

7. J.-C. Gamache, 1929 ; R. Blanchard, 1935 ; S. Courville 2001.

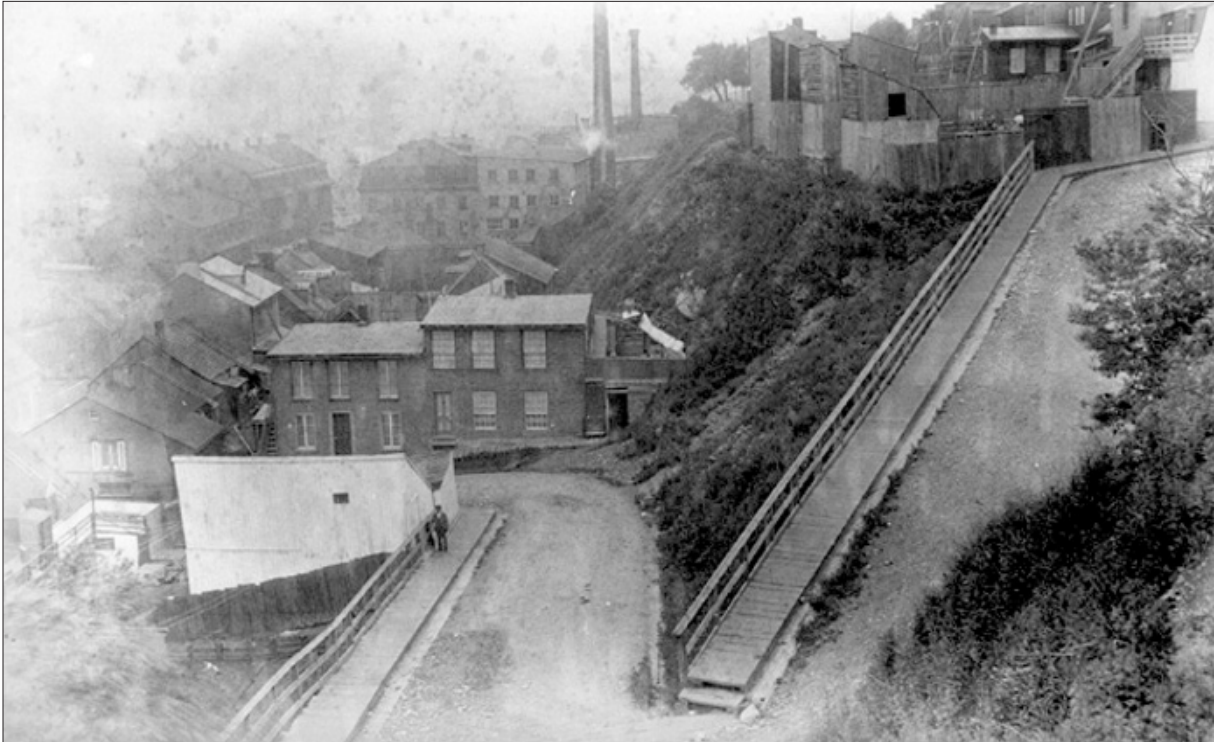
8. S. Courville, 2001.

9. S. Courville, 2001.

10. S. Courville, 2001.

11. S. Courville, 2001.

12. F. Choay, 1972 : 23.



Côte Badelard, Archives nationales du Québec. Photo: Philippe Gingras (1863 - 1952).

se partagent entre ces deux secteurs. Dès lors, il devient intéressant de voir s'il y a eu une modification au niveau de la géographie sociale au sein des grands quartiers en 1901 par rapport à 1871. Dans quelle mesure le changement des activités de transport et de construction navale affecte le paysage du travail dans la Basse-Ville? Les écarts quant à la composition socioprofessionnelle se sont-ils accentués entre la Haute-ville et la Basse-Ville et entre les différents quartiers? C'est à ce type de questions auxquelles notre enquête tente d'apporter des éléments de réponse. Pour orienter notre démarche, nous soumettons l'hypothèse que les transformations socio-économiques qui touchent la ville durant cette période, malgré leur étendue, n'auront que peu d'influence sur la localisation résidentielle des différentes classes de travailleurs, et ce, pour l'ensemble des quartiers.

Méthodologie

Les données des recensements nominatifs de 1871 et de 1901 ont servi pour mesurer les transformations du tissu social de Québec. Ces recensements furent géoréférencés à l'échelle de la résidence à partir des annuaires de ville Cherrier (1870-1871), Boulanger & Marcotte (1900-1901) et des atlas Sandborn (1875), Hopkins (1879) et Goad (1910). Cette étape a permis de localiser

à l'échelle de la résidence plus de 80 % des personnes recensées en 1871 et 98 % pour 1901¹³.

Dans le cadre de cet article, il ne sera pas fait de distinction dans la classification socioprofessionnelle entre le travail des hommes et celui des femmes, même s'il est évident que sur ce plan il existe de profondes différences qui expriment deux réalités distinctes du marché du travail; cette distinction sera abordée plus en détail dans des travaux ultérieurs. À cette étape-ci, il s'agit d'abord de dresser brièvement le portrait global du paysage professionnel pour l'ensemble de la ville.

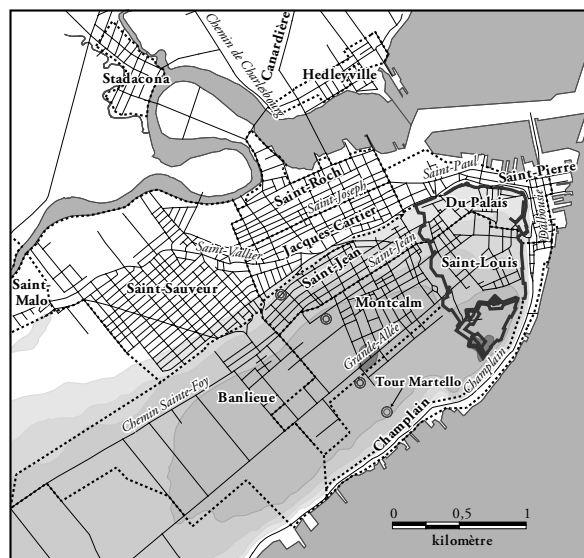
La population à l'étude comprend les individus (hommes et femmes) de 15 à 64 ans qui déclarent un travail ou un revenu (pour 1901 seulement) et qui ne sont ni dans une institution, ni aux études, ni rentiers. Nous obtenons ainsi deux groupes de travailleurs de 15-64 ans, soit 16 668 personnes pour 1871 et 22 751 pour 1901. L'intitulé professionnel fut la principale variable utilisée pour mesurer l'évolution du paysage du travail. Ce choix repose sur le fait que « la profession délimite le champ des possibles de chaque individu, en termes

13. N. Lanouette, 2002.

économiques mais aussi sociaux et symboliques [...] ¹⁴». Bouchard rajoute que «le rôle tenu par un individu à l'intérieur de l'univers technique du travail exerce une influence significative sur la position qu'il occupe dans la structure économique et sociale, sur son niveau et son genre de vie ¹⁵». Cependant, l'utilisation du seul intitulé professionnel pose de nombreuses difficultés, tant par la quantité (une fois standardisés on compte 494 titres professionnels en 1871 et 952 en 1901) que par le caractère vague de certains intitulés, par exemple: commis, journaliers, employés, etc. Pour les analyses statistiques, ces intitulés ont été regroupés en catégories socio-professionnelles (voir plus bas). Cependant, pour illustrer l'évolution du paysage professionnel entre les deux dates, un certain nombre de métiers furent conservés, en raison de leurs effectifs et de leur pouvoir évocateur, comme groupes témoins pour chacune des classes retenues. L'utilisation de ces métiers particuliers tente ainsi d'éviter de «faire disparaître sous les statistiques, des groupes de la société [...] rendus encore une fois opaques par une histoire qui les dépasse ¹⁶».

Le choix d'une grille de classification des métiers fut difficile, car selon Guerreau: «des classements différents entraînent des conclusions différentes ¹⁷». Ne voulant pas tomber dans l'écueil de créer nos propres classes, notre choix s'est donc porté sur la classification mise au point par l'équipe d'Erikson, Goldthorpe et Portecarero ¹⁸ et utilisée dans le cadre du projet *Population et histoire sociale de la ville de Québec* ¹⁹. Cette classification a le mérite d'être fondée sur la nature du travail lui-même plutôt que sur les secteurs économiques et, en plus, elle offre des points de comparaison avec les phénomènes internationaux. Parmi les regroupements proposés par la grille, nous avons retenu la classification en sept classes qui «de l'aveu même des créateurs du schème des classes EGP, [...] est le schème le plus souvent utilisé ²⁰». Toutefois, les deux classes portant sur le secteur primaire ne furent pas utilisées dans cette étude, compte tenu du nombre infime de travailleurs de l'agriculture, des pêcheries et des forêts à Québec (199 en 1871 et 152 en 1901, 1,2 % et 0,6 % respectivement). En outre, ces travailleurs se localisent très largement dans la frange périphérique de la ville qui est moins bien géoréférencée étant donné l'absence d'information dans les annuaires sur la localisation des résidences de ces secteurs, c'est-à-dire les quartiers Saint-Malo, Petite-Rivière, Chemin de Charlesbourg et La Canardière (Figure 1). En somme, notre grille de classification, basée selon les classes EGP, comporte les catégories de travailleurs suivantes:

FIGURE 1
Localisation des quartiers et des rues principales de Québec, 1871-1901



PHSVQ-CIEQ, recensements de 1871 et 1901

les services supérieurs et inférieurs (avocat, médecin, instituteur et institutrice, comptable), petits employés non manuels (huissier, photographe, domestique), contre-mâtres et travailleurs manuels qualifiés (cordonnier, couturière, électricien, boulanger), petits entrepreneurs (modiste, libraire, hôtelier, marchand de bois) et les travailleurs manuels non qualifiés (serre-frein, journalier, calfat, voilier, corroyeur) et une sixième classe, non cartographiée, celle des indéterminés.

Sur le plan cartographique, l'absence de concordance entre les secteurs de recensement de 1871 et 1901 pose de grandes difficultés pour l'interprétation des résultats. En 1871, la ville compte 37 secteurs de recensement, tandis qu'en 1901, elle en compte 93. Le résultat est que nous nous retrouvons avec pratiquement deux échelles d'analyse différentes. Pour 1871, les secteurs sont vastes, de formes généralement régulières et, pour la très grande

14. W. H. Sewell, 1985; M. Gribaudi et A. Blum, 1990: 1380.

15. R. Bouchard, 1996: 71.

16. M. Gribaudi et A. Blum, 1990: 1366.

17. A. Guerreau, 1993: 979.

18. R. Erikson et J. H. Goldthorpe, 1992.

19. Dirigé par R. Marcoux et M. Saint-Hilaire, Université Laval.

20. C. Fleury et M. De Sève, 2000: 3.

majorité, d'un seul tenant. En 1901, on fait par contre face à une véritable mosaïque où les secteurs s'imbriquent les uns dans les autres; quelques secteurs sont vastes et de formes régulières, mais la majorité sont composés de segments de rues (parfois un seul côté de la rue) et, souvent, ils englobent trois ou quatre segments de rues qui se retrouvent intercalés entre d'autres secteurs de recensement. Dans ces conditions et étant donné que notre population étudiée est géoréférencée à l'échelle de la résidence (ponctuelle), il a été convenu d'utiliser une grille hexagonale de 75 mètres de rayon comme échelle cartographique. Cette grille permet d'uniformiser les secteurs et facilite la comparaison de l'évolution spatiale entre les deux années, car les hexagones sont uniformes dans le temps. En outre, ils évitent de recourir à la création de secteurs «homogènes» qui, souvent, sont tracés de manière subjective. Enfin, la grille hexagonale fait ressortir les grandes tendances de localisation résidentielle de la ville à une échelle assez fine où il est possible de reconnaître à la fois des secteurs «homogènes» et certains axes routiers, le but étant de permettre une analyse des phénomènes avec le plus de finesse possible et d'entrer à l'intérieur même de l'échelle des quartiers. Cette finesse d'analyse est souvent occultée par des grilles géographiques trop grandes ou trop petites. D'ailleurs ce constat s'est avéré lorsque furent construites et testées des grilles de 40, 50 et 100 mètres avec nos variables. Les grilles de 40 et 50 mètres de rayon regroupaient peu d'individus par cellule et laissaient de grands espaces vides dans la ville, tandis que la grille de 100 mètres donnait des effectifs de travailleurs par cellule beaucoup trop élevés (parfois plus de 800) et la couverture de la ville simplifiait beaucoup trop l'espace urbain. La grille de 75 mètres se révèle la plus significative, tant sur le plan spatial, qui assure une bonne couverture de la ville sans trop d'espaces vides, que sur le plan des effectifs par cellule.

Enfin, pour mesurer la différenciation de la répartition spatiale des groupes de travailleurs et permettre la comparaison, il a été convenu d'utiliser l'outil de ségrégation résidentielle mis au point par Philippe Apparicio, à savoir le quotient de localisation. Cet indice permet «de qualifier et de confronter la répartition dans l'espace métropolitain des différents groupes» de travailleurs²¹. Ce quotient mesure «le rapport entre la proportion du groupe dans l'unité spatiale et la proportion du groupe dans la ville. Si le quotient de localisation est supérieur à 1, le groupe est surreprésenté dans l'unité spatiale et inversement s'il est inférieur à 1. Pour une valeur de 1, le quotient de localisation signifie que la concentration

du groupe X dans l'unité spatiale est égale à celle de la ville²²». Finalement, ce quotient permet la localisation et la cartographie de «la surreprésentation ou la sous-représentation d'un groupe dans la ville²³» et ainsi de distinguer le rapport à l'espace des différentes classes de travailleurs sur le plan de la localisation résidentielle.

Résultats

Les résultats montrent que la distribution des cinq classes de travailleurs retenues selon la classification EGP reste équivalente entre 1871 et 1901 (Tableau 1). La classe des petits employés non manuels en 1871 représente 22,7 % des travailleurs et 23,1 % en 1901. Même constat pour les contremaîtres et travailleurs manuels qualifiés qui comptent pour 37,0 % de la main-d'œuvre en 1871 et 37,7 % en 1901 et pour la sous-classe des petits entrepreneurs qui passe de 10,7 % à 10,4 %. La classe des services supérieurs et inférieurs augmente très légèrement de 5,3 % à 5,9 %, tandis que la classe des travailleurs manuels non qualifiés subit un changement plus grand dans son poids relatif en diminuant de 21,13 % à 18,9 %. Les métiers indéterminés (non classés) augmentent légèrement, de 2,0 % en 1871 à 3,3 % en 1901. Ainsi, selon la classification EGP, on observe que malgré les transformations économiques touchant Québec et en conformité avec notre hypothèse, les proportions entre les groupes socioprofessionnels tendent à demeurer semblables entre nos deux années d'étude.

Cependant, l'analyse des métiers témoins permet de dégager de plus grandes fluctuations au sein des effectifs de travailleurs entre 1871 et 1901. Le cas des métiers essentiellement féminins s'avère particulièrement intéressant à ce niveau, les modistes passant de 97 en 1871 à 593 en 1901 et les couturières augmentant de 1 027 à 1 367. Les variables *patrons*, *employés* et *travailleurs autonomes*, disponibles pour 1901 seulement, sont particulièrement éclairantes au sujet de la croissance du travail des femmes en usine. Toutefois, elle permet d'observer que chez les couturières, 1 121 se déclarent employés, 47 patrons et 134 travailleurs autonomes, alors que chez les modistes, on retrouve 290 employés, 51 patrons et 204 travailleurs autonomes. La croissance du travail à la manufacture

21. P. Apparicio, 2000 : 2.

22. P. Apparicio, 2000 : 12.

23. P. Apparicio, 2000 : 12.

TABLEAU 1
 Nombre de travailleurs de 15-64 ans selon
 la classification EGP et de quelques métiers témoins,
 Québec 1871-1901

CLASSES SOCIOPROFESSIONNELLES

	1871		1901	
	Nb	%	Nb	%
Services supérieurs et inférieurs	890	5,3	1 346	5,9
Petits employés non manuels	3 780	22,7	5 249	23,1
Petits entrepreneurs	1 787	10,7	2 364	10,4
Contremaîtres et travailleurs manuels qualifiés	6 167	37,0	8 573	37,7
Travailleurs manuels non qualifiés	3 522	21,1	4 308	18,9
Secteur primaire	199	1,2	152	0,7
Indéterminés	329	2,0	760	3,3
TOTAL	16 668	100	22 751	100

MÉTIERS TÉMOINS

Boulangier	150	0,9	157	0,7
Calfat	107	0,7	14	0,06
Cordonnier	702	4,2	1870	8,2
Corroyeur	69	0,4	206	0,9
Couturière	1 027	6,2	1 367	6,0
Domestique	2 185	13,2	2 226	9,8
Électricien	—	—	118	0,5
Garde-moteur	—	—	55	0,2
Menuisier	587	3,6	570	2,5
Modiste	97	0,6	593	2,6
Scieur de long	78	0,5	5	0,02
Serre-frein	—	—	36	0,2
Voilier	33	0,2	9	0,04
TOTAL	5 035	30,4	7 226	31,8

PHSVQ-CIEQ, recensements de 1871 et 1901

est aussi perceptible chez les hommes. Les cordonniers passent de 702 à 1 870 et les corroyeurs de 69 à 206. En 1901, 1 742 cordonniers se déclarent employés, 23 patrons et 31 travailleurs autonomes; tandis que 187 corroyeurs se déclarent employés, 7 patrons et 9 travailleurs autonomes. La variable du lieu de travail permet de saisir un peu plus l'ampleur du travail en usine. Chez les cordonniers, 1 491 déclarent travailler en fabriques et 121 à la maison, pour les corroyeurs, 138 en fabriques et 3 à la maison. Pour leur part, 694 couturières déclarent la fabrique comme lieu de travail et 100 la maison alors que 87 modistes travaillent en fabriques et 86 à la maison. Il est dommage que ces variables, tout comme celle du statut au travail, ne soient disponibles que pour 1901, car elles ne permettent pas de saisir la véritable étendue du passage du travail à la maison à celui à l'usine autrement que par l'évolution des effectifs absolus de quelques métiers. Certains métiers restent stables: les boulangers passent de 150 à 157, les menuisiers passent de 587 à 570 et les domestiques passent de 2 185 à 2 226. Fait à noter, la relative stabilité des domestiques masque une féminisation croissante de ce métier: en 1871, on compte 1 876 femmes contre 309 hommes, alors qu'en 1901, il y a 2 056 femmes domestiques pour 170 hommes. Les métiers liés à la construction navale, quant à eux, chutent considérablement, les calfats passent de 107 à 14, les voiliers de 33 à 9 et les scieurs de long de 78 à 5. De plus, on observe l'apparition de quelques métiers: les électriciens (118), les garde-moteurs (55) et les serre-freins (36), pour ne nommer que ceux-là. Malgré cette grande variabilité dans les effectifs de métiers, celle-ci ne vient en rien, ou très légèrement, affecter le poids relatif des différentes classes de travailleurs entre 1871 et 1901. Il reste à savoir maintenant si cette étonnante stabilité entre les proportions des classes de travailleurs se répercute dans leur répartition spatiale au sein de la ville.

La cartographie à l'aide de la grille hexagonale montre que, pour 1871, il existe une différenciation spatiale très marquée entre les différentes classes de travailleurs sur le plan de la localisation résidentielle (Figure 2). Les travailleurs de la classe des services supérieurs et inférieurs se concentrent dans la Haute-ville, particulièrement à l'intérieur de la partie murée (quartiers du Palais et Saint-Louis) et le long de la rue Saint-Jean et de la Grande-Allée. Ils sont très peu présents dans Saint-Sauveur et dans la partie ouest des quartiers Saint-Roch et Jacques-Cartier. La répartition des petits employés non manuels suit sensiblement celle des services supérieurs et inférieurs. Ceci s'explique par la grande place qu'occupent dans ce groupe les servantes et les domestiques,

FIGURE 2
Quotient de localisation des travailleurs de 15-64 ans, Québec 1871

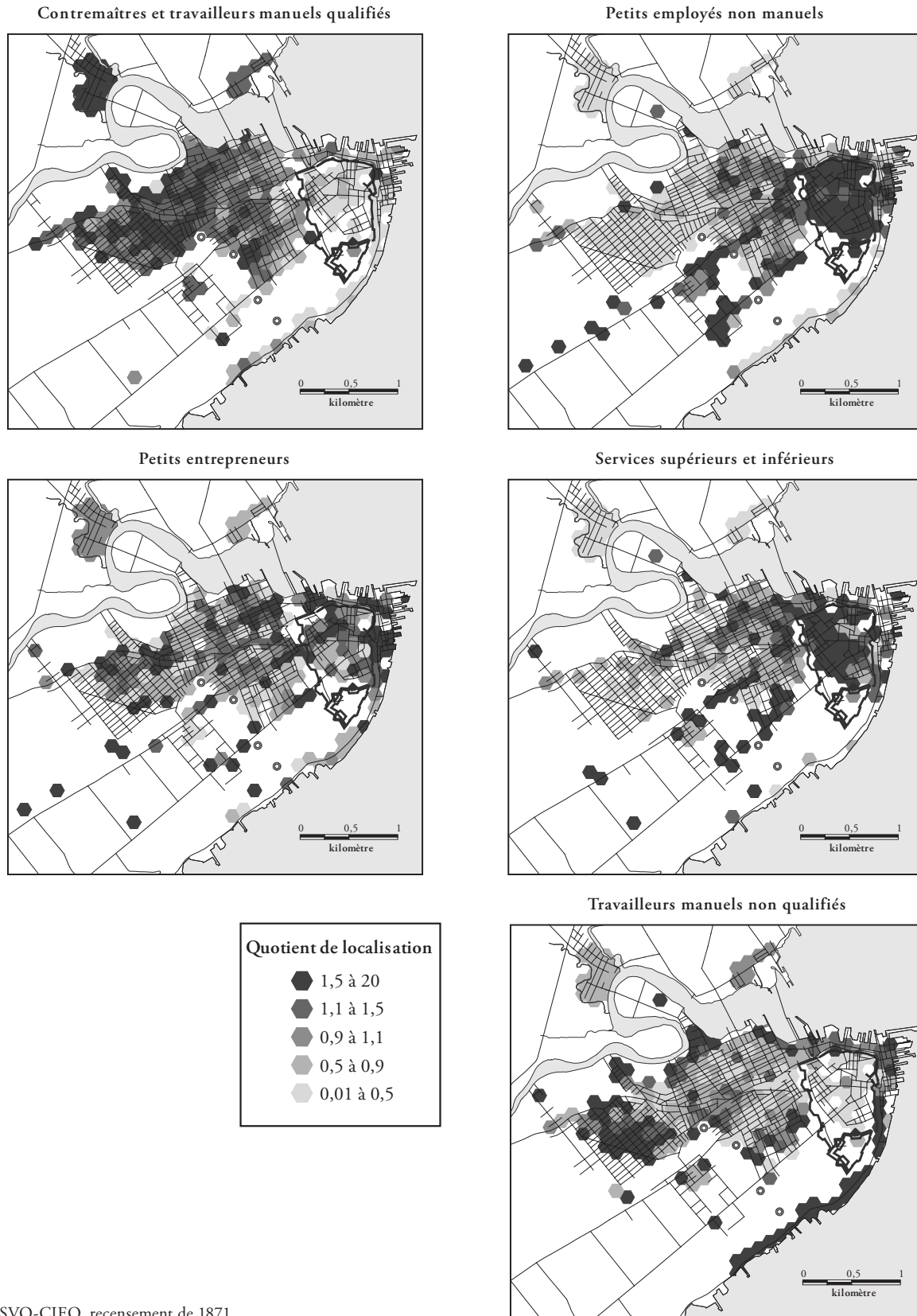
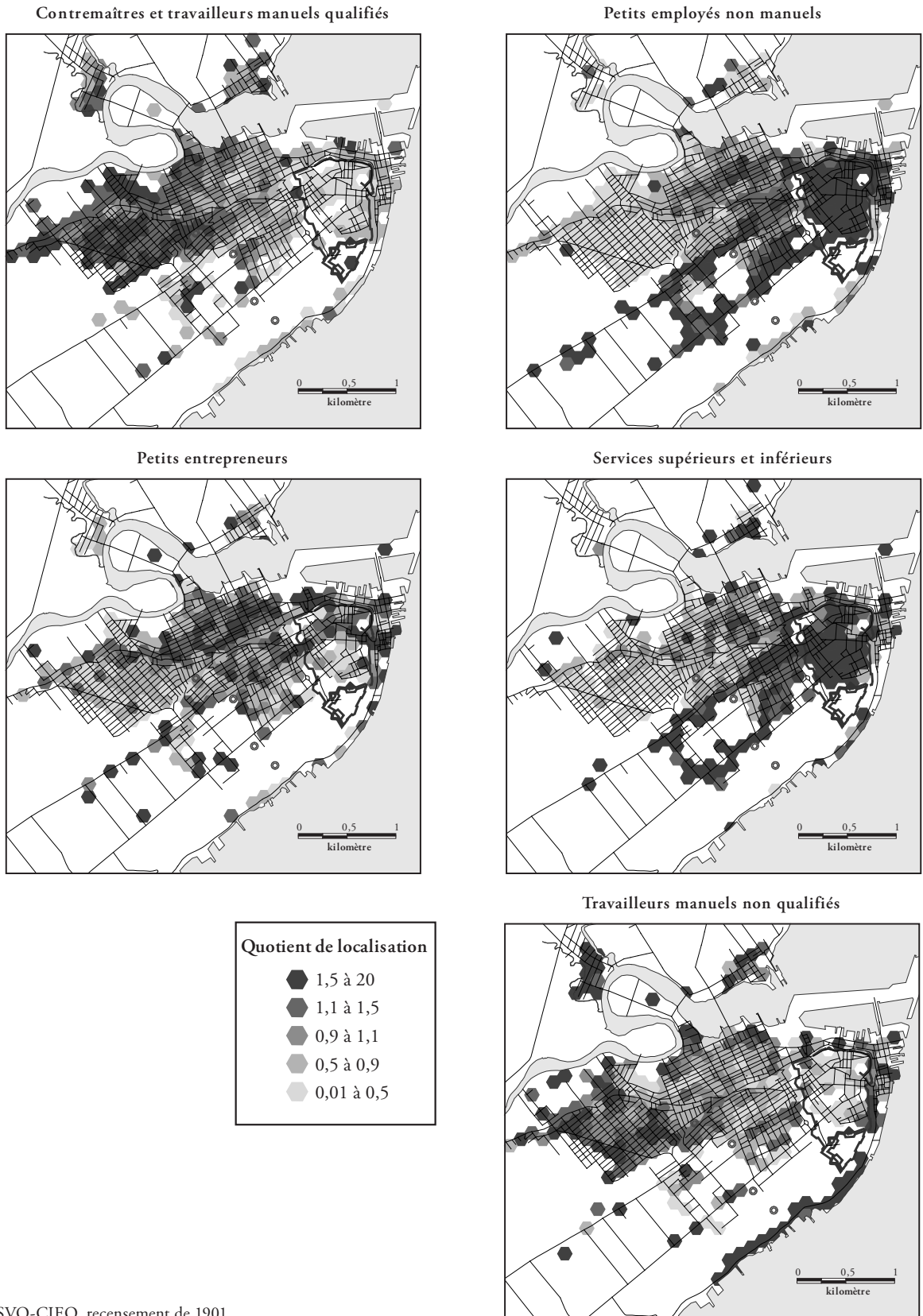


FIGURE 3
Quotient de localisation des travailleurs de 15-64 ans, Québec 1901



reflétant d'abord le lieu de résidence de leurs employeurs qui très souvent sont membres des services supérieurs et inférieurs ou des petits entrepreneurs. Les contremaîtres et travailleurs manuels qualifiés se concentrent essentiellement dans les quartiers Saint-Jean-Baptiste (dans sa partie ouest), Saint-Sauveur et Saint-Roch. Ils sont très peu présents dans la partie murée de la ville et dans les quartiers Saint-Pierre et Champlain. Les petits entrepreneurs se retrouvent en forte proportion dans Saint-Pierre et le long des rues Saint-Jean, Saint-Joseph, Saint-Paul, et Saint-Vallier (pour le quartier Saint-Sauveur). Enfin, les travailleurs manuels non qualifiés se concentrent surtout dans les quartiers Champlain et Saint-Sauveur et ils sont pratiquement absents de la Haute-ville, surtout dans sa partie murée.

La répartition des différentes classes de travailleurs demeure presque identique en 1901 (Figure 3). Les travailleurs de la classe des services supérieurs et inférieurs se concentrent encore dans la partie murée de la Haute-ville et le long des rues Saint-Jean et Grande-Allée. Ils demeurent très peu présents dans les quartiers Saint-Sauveur et Champlain. La classe des petits travailleurs non manuels suit pratiquement la même répartition que la classe précédente. Les contremaîtres et travailleurs manuels qualifiés se concentrent dans Saint-Sauveur et les parties ouest de Saint-Roch et Jacques-Cartier. Ils sont toujours peu présents dans les quartiers Saint-Pierre, Champlain, du Palais, Saint-Louis et Montcalm. Les travailleurs manuels non qualifiés se concentrent toujours principalement dans les quartiers Champlain et Saint-Sauveur, tandis que leur concentration faiblit dans Saint-Pierre. Ils sont toujours très peu présents dans la partie murée de la ville et dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

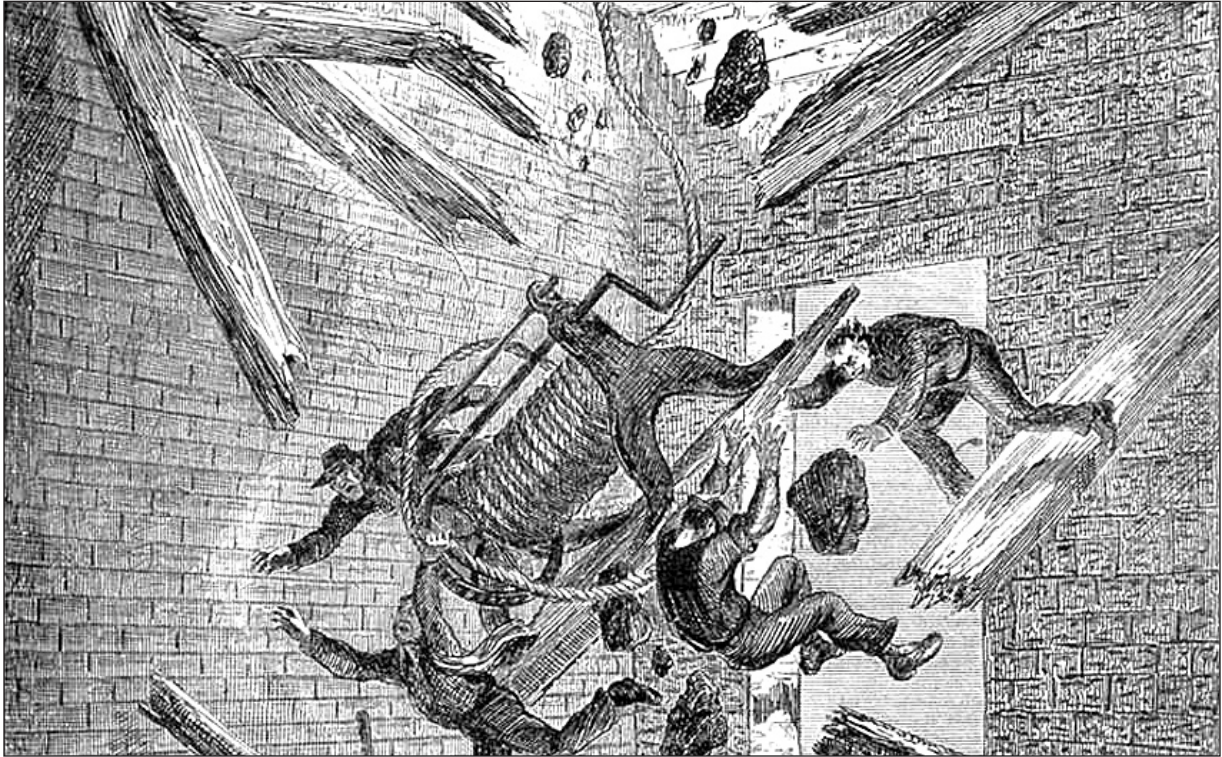
La classe des petits entrepreneurs est celle qui connaît l'évolution la plus marquée quant à la localisation résidentielle de ses membres. En 1871, ceux-ci se concentraient surtout dans les quartiers Saint-Pierre et du Palais (vieille ville) et sur les rues Saint-Vallier et Saint-Joseph (quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch). En 1901, on observe qu'ils se concentrent beaucoup plus dans Saint-Roch et Jacques-Cartier et le long des grands axes commerciaux de la ville, soit les rues Saint-Paul, Saint-Joseph, Saint-Jean, Saint-Vallier et Dalhousie.

On constate, entre 1871 et 1901, que la localisation résidentielle des différents groupes de travailleurs demeure sensiblement la même, hormis une concentration croissante des travailleurs qualifiés dans Saint-Sauveur et

un déplacement partiel des petits entrepreneurs vers Saint-Roch et Jacques-Cartier. Au regard des résultats de 1871 et 1901, il semble que l'opposition classique entre la Haute-ville et la Basse-Ville, ne se reflétant pas exactement dans la localisation résidentielle des classes de travailleurs, mérite d'être sensiblement nuancée.

Conclusion

En conclusion, malgré les transformations sociales et économiques de la ville (franco-canadianisation, industrialisation et tertiarisation du marché de l'emploi), la différenciation spatiale entre les classes de travailleurs perdure et tend à demeurer semblable de 1871 à 1901. De plus, ces classes tendent à se localiser selon leur revenu et selon les caractéristiques propres à certains secteurs de la ville (résidentiels cossus, résidentiels ouvriers, industriels, commerciaux, etc.). De plus, les proportions des classes de travailleurs pour l'ensemble de la ville demeurent semblables entre les deux recensements. Enfin, nous avons pu observer dans les deux recensements que l'espace urbain est d'abord structuré selon quatre axes routiers soit : la Grande-Allée et les rues Saint-Jean, Saint-Vallier et Saint-Joseph. La rue Champlain, quant à elle, coincée entre la falaise et le fleuve, s'avère être un axe « hors » de la ville qui subit plus qu'il ne structure, regroupant une forte proportion de travailleurs manuels non qualifiés travaillant au gré des activités portuaires et du commerce naval. Cependant, la classe des petits entrepreneurs déroge quelque peu à cette stabilité en se déplaçant en partie vers le quartier Saint-Roch. Ceci reflète le transfert du centre économique et commercial de la rue Saint-Jean vers ce quartier, plus particulièrement le long de la rue Saint-Joseph avec la forte croissance du commerce de détail. Ces résultats confirment donc notre hypothèse : malgré les transformations économiques, la localisation résidentielle des structures socioprofessionnelles perdure dans le temps et dans l'espace de la ville de Québec. Enfin, cette étude ouvre la porte à des recherches plus détaillées sur la localisation des travailleurs selon le sexe, l'origine ethnique et, par la suite, sur la mise en rapport des travailleurs avec la localisation des entreprises selon les grands secteurs économiques de la ville. Le but ultime est d'en arriver à dresser le portrait le plus fidèle possible de la géographie du travail à Québec à la fin du XIX^e siècle et d'apporter un regard différent sur la traditionnelle opposition Haute-ville et Basse-Ville qui occulte trop souvent la réalité sociale de Québec.



Accident at Harron's Building, Bibliothèque et Archives Canada / www.collectionscanada.ca.

L'indemnisation des accidentés du travail pendant le premier tiers du xx^e siècle québécois : le débat et ses enjeux

Texte de Marie-Ève Lachapelle

Étudiante à la maîtrise en études québécoises, UQTR

Marie-Ève Lachapelle juxtapose présentement deux diplômes universitaires : l'un à la maîtrise en études québécoises (histoire de la Commission des Accidents du Travail) et l'autre au DESS relations de travail (l'indemnisation des lésions psychologiques). Elle fut pendant trois ans présidente de l'Association des étudiants en études québécoises et elle travaille depuis quatre ans comme assistante de recherche au CIEQ/UQTR sur divers projets de recherche.

La vigoureuse poussée de l'industrialisation amorcée vers la fin du XIX^e siècle en Occident pose avec une

acuité renouvelée la question du rôle de l'État dans le domaine de la sécurité sociale. L'État devient alors une institution centrale dans la régulation des conflits au sein du monde du travail. Le Québec n'y échappe pas alors qu'il est le théâtre d'un intense débat qui va aboutir, en 1928, à la création de la Commission des Accidents du Travail (CAT). Trois ans plus tard, soit en 1931, la loi est modifiée et le principe de la responsabilité collective des employeurs est alors reconnu. La CAT se voit confier le mandat de mettre en place une caisse d'assurance, sous contrôle étatique, alimentée par les patrons pour le dédommagement des accidentés du travail. Cette commission est instituée au terme d'une quarantaine

d'années de débats très intenses autour de la question des accidents du travail. La conclusion de ces débats a permis de mettre au jour trois constats majeurs: « 1) un constat d'échec à l'égard des régimes libéraux d'assurance; 2) l'adhésion au principe de l'assurance obligatoire; 3) la reconnaissance de la nécessité d'un encadrement de l'offre d'assurance par l'État¹ ».

Notre étude s'inscrit dans le vaste champ de recherche qui s'intéresse à la genèse des nouveaux rôles de l'État au xx^e siècle. L'analyse des premières formes de législation en matière d'accidents du travail constitue un domaine peu exploré par les chercheurs et ce malgré quelques études spécifiques². Nous avons centré nos efforts sur une meilleure compréhension du passage d'un système libéral d'indemnisation vers un régime d'assurance collective patronale chapeauté par l'État. Pourquoi et dans quelle mesure l'État est-il mené à intervenir dans un domaine jusque-là réservé au privé? Il semble que la grande majorité des acteurs de l'époque s'entendent sur la nécessité d'instaurer une loi des accidents du travail, mais l'enjeu des débats semble se situer à d'autres niveaux: 1^{er} La responsabilité en matière d'accident; 2^e Le financement du régime d'indemnisation; 3^e La responsabilité de la mise en œuvre du régime (État ou entreprise privée). La CAT a vu le jour dans un contexte international où les États nationaux devenaient une pièce maîtresse dans la régulation des rapports de production capitalistes. La naissance de cette institution du monde du travail, comme nous allons le voir, n'a pas pris forme sans heurts. Cette étude examine les divergences d'opinions et les intérêts contradictoires qui ont accompagné la mise en place de la CAT. Elle s'appuie principalement sur l'exploitation des fonds d'archives de la CSST, E62 et E184, entreposés aux Archives Nationales du Québec (ANQ) à Québec³. Il s'agit d'une source inédite, non exploitée jusqu'à ce jour, dont la documentation couvre les aspects financiers, juridiques, politiques et sociaux de la vie de l'organisme d'État depuis sa création. La recherche en est à une étape préliminaire. Cet article se veut une première mise en forme de notre travail. Nous y présentons les grands repères contextuels et chronologiques de notre problématique. Nous aborderons d'abord le système libéral d'indemnisation pour ensuite traiter de l'implication de l'État dans ce dossier primordial que représente l'indemnisation des accidentés du travail.

Le système libéral d'indemnisation des accidents du travail, fin XIX^e siècle à 1909

Partout en Occident, la fin du XIX^e siècle représente un tournant dans la façon de percevoir le monde du travail et dans l'organisation de la production. Cette période constitue également une charnière dans l'évolution des grandes législations en matière d'accidents du travail. C'est sous l'influence internationale que le Québec va finalement opter pour un système étatique d'indemnisation des accidents du travail. Voyons comment et dans quelle mesure cette influence a permis de mettre en place les premières formes de législation au Québec. Par la suite, nous traiterons plus en détail de la situation qui prévaut au Québec à la fin du XIX^e siècle jusqu'à l'instauration de la première loi des accidents du travail en 1909.

La situation internationale

Les régimes d'indemnisation des accidentés du travail ont véritablement pris leur envol de l'autre côté de l'océan, au sein des pays européens, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France, mais également aux États-Unis et au Canada (Ontario)⁴. Bien que désirant atteindre le même but, c'est-à-dire diminuer les impacts

1. Y. Rousseau, à paraître, «Du "pauvre malade pauvre" au patient payant. Les premiers régimes d'assurance maladie au Québec, 1880-1939».
2. A. Pontaut, 1985; K. Lippel, 1986; P. A. Morin, 1983; F. Ewald, 1986.
3. Fonds E-82, CSST, ANQQ. Fonds E-184, Commission d'enquête sur la réparation des accidents du travail de 1925, ANQQ. Le fonds E-184 contient l'intégralité des questionnaires répondus par les acteurs de l'époque, les séances publiques ainsi que de nombreux mémoires soumis par les associations patronales et syndicales. Nous avons également consulté les débats de l'Assemblée nationale du Québec de la fin du XIX^e siècle à 1931 qui se retrouvent à la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec dans la section «Reconstitution des débats». Aussi, nous avons consulté les procès-verbaux du Collège des médecins et chirurgiens du Québec de 1909 à 1931. Enfin, nous avons complété nos sources primaires avec l'analyse de nombreux documents d'époque comme les rapports des commissions d'enquête de 1908 et 1925.
4. La majeure partie des informations contenues dans la section «Situation internationale» provient du rapport d'enquête de 1908 ainsi que celui de 1925. Ces deux rapports contiennent chacun des informations sur l'indemnisation des accidentés du travail à travers le monde à ces deux périodes de temps.

des accidents du travail sur la vie des travailleurs et sur l'économie du pays, ces différentes contrées ne prendront pas toutes la même direction dans leur intervention.

L'Allemagne a été le pays qui a le plus influencé la France et l'Angleterre dans l'abandon du vieux principe de la responsabilité basé sur la faute du patron. Le système d'assurance qui y prévaut à la fin du XIX^e siècle est le résultat d'une évolution qui s'étale sur un siècle. La loi de compensation aux ouvriers de 1900 fixe les règles d'indemnisation de deux manières⁵. La première au moyen d'un fonds pour les malades et les infirmes dont les ouvriers souscrivent les deux tiers et le patron, le tiers, et grâce auquel l'ouvrier reçoit une compensation durant les premières treize semaines. La deuxième utilise les associations d'assurances des employeurs, auxquelles les patrons seuls peuvent souscrire et qui reçoivent la garantie de l'État.

Par une loi promulguée le 6 août 1897, dite la Loi de compensation aux ouvriers, qui établissait la responsabilité personnelle du patron, le gouvernement de Grande-Bretagne n'imposait pas d'assurance obligatoire, mais s'en remettait au patron pour faire droit à toutes les réclamations des ouvriers⁶. Le patron était libre ou non de s'assurer. Cependant, une clause de la loi favorisait l'ouvrier et stipulait qu'en cas de faillite du patron, les indemnités étaient insaisissables. Ce pays innove en incluant les maladies industrielles au même titre que les accidents du travail dans sa législation.

Le premier projet de loi relatif à l'assurance obligatoire fut déposé en 1890 en France⁷. Deux ans plus tard, la Commission du Travail fit un rapport très favorable à ce principe. En 1893, la Chambre des Députés vota une loi établissant l'assurance obligatoire, mais qui fut rejetée par le Sénat. À la suite de plusieurs amendements, la loi fut enfin adoptée, le 9 avril 1898. Sur plusieurs points, la loi française est comparable à la loi anglaise tout en établissant le principe de la responsabilité personnelle du patron. « Toutefois, la France protège davantage les intérêts des ouvriers en offrant la garantie de l'État lorsque l'accident a des suites fatales et en donnant à l'ouvrier un privilège sur les biens du patron pour le paiement des frais médicaux et funéraires⁸ ».

La *Common Law* des États-Unis⁹ imposait déjà aux patrons de pourvoir à l'indemnisation en cas d'accidents du travail. Toutefois, les premiers efforts d'uniformisation de la législation ne se feront sentir qu'entre les années 1910 et 1920. Il faut savoir qu'aux États-Unis, chaque État

établit sa propre législation. Trois régimes assurantiels sont alors privilégiés : l'assurance exclusive de l'État ; l'assurance conjointe État/privé ; et finalement, l'assurance privée uniquement¹⁰. Dans la plupart des États, ce sont des Commissions d'accidents du travail qui règlent les causes, même lorsque l'assurance est contractée par des compagnies à primes fixes. Pour quelques États, la Commission joue un rôle de conciliation dont la décision est ratifiée par les cours de justice.

Au Canada, c'est la province ontarienne qui dessine le modèle que suivra le Québec plus de 15 ans plus tard. Le tout débute en 1884 quand l'Ontario adopte une loi semblable à celle des Britanniques. C'est la première forme de législation tournée essentiellement vers une prise en charge des risques accidentels au Canada¹¹. En 1910, le gouvernement ontarien met en place une Commission royale d'enquête afin d'étudier les différents schémas d'indemnisation des accidentés du travail¹². Cette commission contribue à circonscrire les balises de la théorie du risque professionnel, ainsi que de celles d'un système collectif d'assurances contrôlé par l'État. Le rapport final est déposé en 1913 et, à l'automne 1914, la *Workmen's Compensation Act* est adoptée par la législature ontarienne. Cette nouvelle loi instaure un système étatique d'indemnisation des accidentés du travail, basé sur une contribution patronale exclusive et géré par une commission. La plupart des provinces canadiennes adopteront le même système que l'Ontario : la Nouvelle-Écosse (1915), le Manitoba (1916), la Colombie-Britannique (1916), le Nouveau-Brunswick (1918), l'Alberta (1918) et la Saskatchewan (1929)¹³. Le Québec ne suivra le mouvement qu'en 1931 avec l'instauration d'une CAT gérant un fonds d'assurance exclusivement payé par les patrons.

5. Ministère du Travail (Québec), 1908 : 47.

6. Ministère du Travail (Québec), 1908 : 49-50.

7. Ministère du Travail (Québec), 1908 : 51-52.

8. Ministère du Travail (Québec), 1908 : 52.

9. P. V. Fishback et S. E. Kantor, 2000 : 3.

10. P. V. Fishback, 2000 : 1.

11. D. Guest, 1980 : 65 et 67.

12. A. Pontaut, 1985 : 35.

13. A. Pontaut, 1985 : 35.

La situation au Québec avant l'adoption de la Loi sur les accidents du travail de 1909

Avant 1909 au Québec, le Code civil est le seul élément du droit sur lequel peuvent s'appuyer les victimes d'accidents du travail. Les articles 1053 à 1056 prévoient que la victime d'un accident du travail doit faire la preuve de trois choses pour se voir indemniser: la preuve de la faute de son employeur, la preuve des dommages, et la preuve du lien de causalité entre les dommages subis et la faute du patron¹⁴. Le patron avait le devoir de fournir des instructions adéquates à ses employés et s'assurer que ses ordres étaient exécutés¹⁵. Si toutefois un accident survenait à l'ouvrier et qu'il gagnait sa cause, il avait ainsi droit à une compensation pleine et entière¹⁶.

En 1885, l'*Acte des Manufactures* est adopté à la suite d'une enquête fédérale qui avait pour but de s'enquérir des conditions de travail des ouvriers. Cette enquête, qui eut peu de remous au Québec où le libéralisme économique régnait en maître, a toutefois eu le mérite de mettre au jour des situations intolérables dans les industries¹⁷. Un an plus tard, le gouvernement canadien instaure l'une des plus importantes commissions d'enquête canadiennes, la *Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail*. Les commissaires sont débordés par l'affluence de témoignages de travailleurs mécontents. L'*Acte des Manufactures* de 1885 et la Commission d'enquête de 1886 avaient déjà permis d'établir la nécessité de l'inspection. Pourtant, les premiers inspecteurs, au nombre de trois, ne sont nommés qu'en 1888 et ce, pour vérifier l'ensemble des établissements industriels québécois. La charge du travail devient rapidement trop lourde, en plus de voir leurs décisions non respectées par les manufacturiers. Malgré l'opposition de certains représentants patronaux du Québec¹⁸, une nouvelle loi voit le jour en 1894 et remplace l'*Acte des Manufactures* de 1885: *la Loi sur les établissements industriels*. Elle couvre toutes les industries de la province sauf les mines et les ateliers de famille. De portée assez large pour l'époque, elle prévoit l'inspection des établissements quant à l'hygiène, la sécurité, le bon fonctionnement des chaudières et les conditions générales de travail.

Ces recommandations ont constitué une base sur laquelle le gouvernement provincial s'est penché afin d'élaborer la *Loi des accidents du travail* de 1909. La grande innovation de cette loi est l'adhésion au principe, internationalement reconnu à l'époque, du risque professionnel. Le gouvernement québécois proclamait ainsi que toute activité industrielle comportait des risques

qui ne pouvaient pas être imputés à un employeur, personnellement, mais à l'industrie dans sa totalité.

De la responsabilité civile à la responsabilité collective du patronat du Québec, 1909 à 1931

La première moitié du xx^e siècle est ponctuée par un grand débat public qui divise le monde du travail: celui de l'implication étatique en matière de sécurité sociale. Plusieurs questions émergent entourant le niveau de responsabilité de chacun, le mode de paiement ainsi que sur la structure d'organisation. Selon certains historiens, «l'histoire comparée des politiques sociales tend à suggérer que les expériences varient considérablement selon les sociétés et que ce manque de convergence est attribuable à des spécificités structurelles et culturelles locales¹⁹». Le Québec a calqué plusieurs des dispositions de sa loi sur les précurseurs européens et sur l'Ontario. Au Québec, les débats achoppèrent longtemps sur le niveau d'implication de l'État dans les mécanismes d'indemnisations²⁰. Il faudra attendre 1931 pour que soit instituée une caisse d'assurance alimentée par les cotisations patronales et contrôlée par l'État. Jusqu'en 1931, sous le régime libéral, l'assurance demeure l'affaire des compagnies privées qui ne semblent pas parvenir à mettre en place un système d'indemnisation uniforme et structuré. Du moins, c'est l'opinion des acteurs favorables à l'implication gouvernementale dans cette branche d'activité²¹. Lors de la création du fonds d'assurances collectives patronales en 1931, les assureurs crièrent à l'injustice et à l'ingérence

14. K. Lippel, 1986: 15.

15. K. Lippel, 1986: 20.

16. K. Lippel, 1986: 35.

17. A. Pontaut, 1985: 15.

18. A. Pontaut, 1985: 21.

19. P. Southam, 1989: 167.

20. C'est ce que démontre un examen des opinions des acteurs de l'époque présentes dans les rapports d'enquête de 1908 et 1925, mais également à la lecture des témoignages lors des séances publiques tenues lors de la Commission d'enquête de 1925. Fonds E-184, ANQQ.

21. Plusieurs acteurs prétendent en effet que l'État est le meilleur garant d'un système d'indemnisation des accidentés du travail. Voir les nombreux témoignages en ce sens lors des séances publiques tenues lors de la Commission d'enquête de 1925. Fonds E-184, ANQQ.

du politique dans le domaine privé²². Certains ont dit de la loi de 1931 qu'elle représentait un « compromis » qui assurait aux travailleurs une indemnité convenable, tout en minimisant les frais des cotisations du côté patronal. Ewald affirme que l'État, avec son entrée dans le monde des assurances, utilisait celles-ci pour combler son obligation d'assistance dont il est constitutionnellement chargé : il devient un vecteur de politique de sécurité sociale²³. Pierre A. Morin²⁴ ajoute que la création par l'État d'un cadre juridique en matière de sécurité au travail provient presque toujours d'une conjoncture de crise et que le principal dessein de l'État est de restaurer l'harmonie sociale : condition essentielle à l'accumulation capitaliste. Pour Morin, l'État, dans toutes ses décisions et interventions sociales, est forcé à se faire arbitre, afin de répondre à l'intérêt général en plus de légitimer les conséquences sociales de l'accumulation privée de capital. La teneur des débats entre 1909 et la fin des années 1920 aura indubitablement un impact sur le passage d'un système assurantiel libéral à un régime étatique.

Remise en question de la loi de 1909

La législation de 1909, bien que venue améliorer le sort des accidentés du travail, ne satisfait pas entièrement tant le côté patronal que syndical. Chacun voulant un réaménagement du système d'indemnisation tout en proposant une méthode différente pour gérer cette problématique. Une commission d'enquête est instituée en 1922²⁵ avec pour but de répondre à la question suivante : la loi actuelle (1909) donne-t-elle satisfaction ? « À cette occasion, patrons d'industries, organisations de travailleurs, membres du corps médical et promoteurs de l'assurance privée défilent devant les responsables de la Commission²⁶ » et expriment leur opinion à l'aide d'un questionnaire préétabli, de séances publiques et en déposant de nombreux mémoires sur l'épineuse question de l'indemnisation des accidentés du travail²⁷.

Les revendications des représentants ouvriers à l'égard de la loi de 1909 peuvent être regroupées en quatre points : l'élargissement du champ d'application de la loi, l'augmentation de l'étendue des droits, la garantie de la solvabilité patronale et la création d'une commission indépendante²⁸. Les unions ouvrières sont unanimes à déclarer que la loi de 1909 ne donne pas satisfaction²⁹. Elles dénoncent le fait qu'aucune garantie de paiement du patron n'est fixée afin d'assurer à l'employé d'être dédommagé lors d'accidents du travail. En somme, les ouvriers disent que la loi ne leur donne pas satisfaction,

car il n'y a aucun moyen uniforme de fonctionnement et aucun organisme de contrôle qui gère son application. Les ouvriers réclament l'institution d'une commission chargée de la mise en application de la loi où tous les types d'ouvriers seraient représentés et dont les fonds seraient exclusivement apportés par les patrons sous forme d'assurance obligatoire³⁰. L'opinion des patrons diffère évidemment de celle des travailleurs. La partie patronale veut minimiser son apport dans la caisse d'indemnisation des accidents du travail. Les doléances patronales traitent de trois sujets : le champ d'application de la loi, l'étendue des droits et le financement du régime³¹. Les patrons veulent rester libres de choisir eux-mêmes la manière d'indemniser leurs employés blessés.

Les enjeux

Tous sont d'avis que la loi de 1909 doit être modifiée, mais ils ne s'entendent pas sur les modalités d'application de ces nouvelles règles législatives. Les principaux enjeux³² relatifs aux accidents du travail sont : la responsabilité collective patronale, l'assurance d'état obligatoire, la création d'une commission des accidents du travail et l'introduction des maladies industrielles.

22. Canadian Casualty Underwriters' Association et The Insurance Brokers' Association of the province of Quebec, 1927 : 5. *Diverses raisons pour lesquelles la province de Québec devrait maintenir un système d'assurances émises par des compagnies particulières concurrentes, relativement à l'indemnisation des ouvriers en cas d'accidents industriels, plutôt qu'adopter un système d'assurances qui serait un monopole gouvernemental.*

23. F. Ewald, 1986 : 156-157.

24. P. A. Morin, 1983 : 4.

25. Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail instituée par la Loi, 13 George V-Chap. 38 en 1923.

26. Y. Rousseau, à paraître : 19.

27. Fonds E-184, ANQ. 4 900 questionnaires ont été envoyés. 7 séances publiques sont tenues à Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi et Kénogami.

28. K. Lippel, 1986 : 142.

29. Ministère du Travail (Québec), 1925 : 7.

30. Ministère du Travail (Québec), 1925 : 10.

31. K. Lippel, 1986 : 145.

32. Ces quatre enjeux ont été établis à la suite de l'analyse des débats entourant la prise en charge, par l'État, de l'indemnisation des accidentés du travail. L'étude des accidents du travail comporte évidemment une multitude d'autres enjeux, mais nous avons centré notre attention sur ces quatre principaux enjeux.

La responsabilité collective patronale implique une révision du concept de la faute individuelle³³ jusqu'alors dominante à l'époque. Le concept de responsabilité collective peut entraîner des effets pervers comme, par exemple, l'insouciance face à la sécurité. Si les patrons ne sont plus responsables personnellement, ils n'ont donc plus à craindre de se faire traîner devant la justice et de payer des indemnités astronomiques. D'un autre côté, en établissant que tous les patrons sont responsables collectivement, cela procure un sentiment de sécurité pour les accidentés³⁴, qui n'ont plus à prouver que leur patron est en faute. En reconnaissant leur responsabilité, les patrons avouent qu'ils ont des fautes, mais en retour ils s'assurent de ne pas payer des indemnités sans limites.

L'implication de l'État dans une branche jusque-là réservée au domaine du privé soulève bien des questions. Tout d'abord, des questions d'ordre légal. Comment et dans quelle mesure permettre au gouvernement de contrôler cette branche d'activité? Modifier des lois est une des solutions envisagées, mais changer des lois provoque des débats sur la place publique et en chambre parlementaire, qui peuvent devenir houleux³⁵. Ensuite, se posent des questions d'ordre économique. Comment rendre ce régime financièrement viable tout en permettant un maximum de services aux accidentés et aux patrons? Qui doit payer? Les patrons ont reconnu dès 1909 le principe du risque professionnel, mais ont-ils par le fait même reconnu leur faute et leur devoir de paiement? Enfin, des questions d'ordre social s'imposeront. Comment faire passer un accidenté du travail, bénéficiaire de la charité, à un bénéficiaire de services publics payés par les patrons? Le statut de ces accidentés se verra redéfini par l'État. Ils ne seront plus des victimes, mais des bénéficiaires des fonds publics. La question du «droit social» apparaîtra alors, et provoquera une remise en question dans l'ancien ordre du discours sur les accidentés du travail.

Les ouvriers désirent ardemment une *Commission des Accidents du Travail* afin de garantir le paiement d'une indemnité aux accidentés tout en offrant un meilleur contrôle sur l'application de la loi. Les patrons ne la veulent pas, prétextant que ce domaine n'est pas du ressort du gouvernement, mais de l'initiative privée. L'Ontario, province voisine du Québec, fonctionne depuis 1914 avec une commission d'État. Critiquée par certains, applaudie par d'autres, la situation ontarienne constituera une référence majeure dans les débats au Québec³⁶. La création d'un organisme de contrôle étatique implique par ailleurs l'organisation d'une structure bureaucratique. La mise en place d'une structure décisionnelle veut

également dire l'engagement de personnes qui possèdent des compétences dans le domaine de la santé/sécurité au travail. Les débats entourant l'instauration d'une CAT au Québec tournent autour de la place et de l'importance des instances décisionnelles. Qui décidera? Les médecins, les fonctionnaires, les politiciens?

Tous reconnaissent que certaines maladies peuvent être la conséquence d'un travail mal exécuté faute de moyens de protection³⁷. C'est la manière de reconnaître ces maladies, d'identifier leurs sources, mais surtout, de cibler l'employeur responsable qui pose problème. Une maladie peut prendre plusieurs années avant de se développer. Dans ces circonstances, comment déterminer la responsabilité du patron? L'implication des médecins dans ce débat est également primordiale. En effet, ce sont eux qui, par consensus, vont permettre l'inclusion d'une dizaine de maladies professionnelles en 1931. Si tous les médecins sont en accord pour reconnaître l'existence de liens étroits entre santé et travail, la maladie est alors reconnue et incluse dans la loi. Lors de la mise en place de la première CAT en 1928, aucune maladie n'est reconnue. Pourquoi? La pression publique et syndicale n'a peut-être pas été entendue? Pourtant, en 1931, on inclut une dizaine de maladies professionnelles dans la loi, et l'on reconnaît par le fait même la possibilité de tomber malade en travaillant. Avec cette reconnaissance, on met en place un système de détection scientifique de ces troubles, des causes, des conséquences, et des délais de guérison. Les médecins joueront certainement un rôle important dans l'identification et la définition des maladies professionnelles.

À la suite de cette présentation des débats et par ricochet des principaux enjeux relatifs aux accidents du travail, nous verrons maintenant concrètement l'impact de ces débats sur les modifications apportées à la législation et par le fait même sur le passage d'un système libéral à un système étatique d'indemnisation des accidents du travail.

33. K. Lippel, 1986: 96 et suivantes.

34. K. Lippel, 1986: 111 et suivantes.

35. Voir les débats de l'Assemblée Nationale du Québec à la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale dans Reconstitution des débats.

36. Voir les nombreux commentaires à cet effet dans les séances publiques tenues au Québec entre 1923 et 1925 lors de la Commission d'enquête sur la réparation des accidents du travail. Fonds E-184.

37. K. Lippel, 1986: 188-189.

La législation

Essentiellement, les débats favoriseront l'adoption d'amendements importants de la loi de 1909 conduisant à une implication véritable de l'État dans la gestion de la problématique de l'indemnisation des accidentés du travail. Plus le temps avance, plus l'État s'investit et assume sa part de responsabilité dans ce dossier épineux. Il tente de rétablir la paix industrielle en modifiant la loi tout en douceur jusqu'en 1931.

La loi de 1926: une première législation sur les accidents du travail

La loi révisant et refondant la *Loi des accidents du travail* de 1909, sanctionnée le 24 mars 1926, n'a jamais été mise en vigueur. Cette loi devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 1927, mais le 31 mars 1927 on modifia la date de mise en vigueur pour le 1^{er} avril 1928. La responsabilité de l'application de la loi de 1926 demeurait entre les mains du monde judiciaire³⁸: la Cour supérieure, la Cour de circuit et la Cour du magistrat. Du point de vue du financement, la loi de 1926 ne fait pas de percée majeure, car l'employeur demeurait personnellement responsable des indemnités avec cependant l'obligation de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances reconnue³⁹. Ces modifications avaient été mises en place afin de plaire à tout le monde, mais elles les indisposèrent tous. Malgré certaines améliorations, ce projet de loi ne représentait pas une évolution très importante du sort concret des accidentés par rapport à celui qui leur était fait sous la loi de 1909⁴⁰, sans compter qu'elle offrait des indemnités souvent inférieures à celles qui étaient versées ailleurs au Canada.

La loi de 1928: au grand bonheur des assureurs privés!

Plusieurs dispositions de la loi de 1926 furent reprises mot à mot dans celle de 1928, à l'exception de quelques points. Dorénavant, l'employeur de moins de sept ouvriers n'était plus assujéti à la loi à moins de s'y soumettre volontairement. Cette nouvelle disposition peut laisser perplexe, comme le mentionne Katherine Lippel, car ce n'est pas le nombre d'ouvriers dans une industrie qui limite les dangers auxquels ils sont exposés⁴¹. La différence la plus importante entre la loi de 1926 et celle de 1928 est la création d'une première *Commission des Accidents du Travail* qui se voit attribuer une juridiction

exclusive pour l'octroi et la révision des indemnités en plus d'avoir un pouvoir de surveillance sur les établissements soumis à la loi. La notion de réhabilitation est également introduite dans la législation de 1928, avec la création d'une commission chargée de promouvoir la réhabilitation⁴². Les décisions de la CAT sont sans appel et sans frais. L'assurance devient obligatoire, mais le financement du système d'indemnisation demeure entre les mains du privé. Le chef du gouvernement, Taschereau, l'exprime en ses termes: « Nous n'acceptons pas l'assurance d'État. Nous aurions beaucoup hésité à assumer un commerce qui ne relève guère d'un gouvernement⁴³ ». Que s'est-il passé de 1928 à 1931 pour qu'un gouvernement qui ne voulait pas s'impliquer dans le processus financier de la CAT le fasse finalement de manière proactive et décide de mettre de côté les assureurs privés? L'analyse des ouvrages traitant de la question des accidents du travail montre que la partie syndicale poursuit ses revendications de manière active afin de créer ce fonds d'assurance étatique entre 1928 et 1931. Durant cette même période, les patrons vont atténuer leur position à l'égard de l'intervention étatique y entrevoyant même une baisse de leurs cotisations⁴⁴. En effet, le système des compagnies d'assurances commerciales était très coûteux. Bien que désirant payer le moins d'indemnités, ces compagnies d'assurances mettront en place des mécanismes de prévention afin de minimiser leur contribution. Voyant le discours se modifier au gouvernement, les compagnies d'assurances publieront une série d'articles⁴⁵ dénonçant l'intervention de l'État dans leur branche d'activité, mais également en vantant les mérites de leur propre activité. Par exemple, ils affirment faire davantage la promotion de la sécurité et de la prévention que ce que pourrait faire un gouvernement. Ils dénoncent l'ingérence des partis politiques dans cette branche d'activité estimant que les besoins des accidentés seraient mieux servis sans l'intervention des idéologies politiques.

38. K. Lippel, 1986: 167.

39. K. Lippel, 1986: 168.

40. K. Lippel, 1986: 159.

41. K. Lippel, 1986: 169.

42. K. Lippel, 1986: 172.

43. K. Lippel, 1986: 172.

44. K. Lippel, 1986: 173.

45. Canadian Casualty Underwriters' Association et The Insurance Brokers' Association of the province of Quebec, 1927: 20.

Loi de 1931 : le début d'une institution étatique

Cette nouvelle législation reprend certaines caractéristiques de la loi de 1928, mais la grande nouveauté est l'implication de l'État, avec la CAT, dans le financement du programme et l'alimentation de la caisse d'assurance par les patrons. Cette loi⁴⁶ apporte d'abord la certitude que toute victime d'accident sera indemnisée, avec la garantie que ce sera fait rapidement. Elle élimine les preuves de faute ou de négligence, constituant jusqu'alors des « prérequis » à la compensation. Elle entend supprimer ces procédures longues et coûteuses qui étaient jusque-là considérées comme le seul moyen de déterminer l'indemnisation. Elle englobe les maladies professionnelles « comme si la maladie était une lésion professionnelle provenant d'un accident et comme si l'incapacité de travail était le résultat d'un accident ». Elle met également de l'avant deux notions essentielles: la prévention des accidents et la réadaptation des accidentés à la vie active. La CAT de 1931⁴⁷ diffère de celle de 1928 par l'élargissement de ses compétences. Corporation au sens du Code civil, toujours formée de trois membres directeurs, elle a compétence exclusive pour examiner, entendre, décider toute affaire touchant l'application de la loi. Elle constitue et administre le fonds d'assurance basé pour les employeurs du premier groupe sur un système actuariel de cotisation. Elle répartit les entreprises en deux groupes (Cédule I et Cédule II) et détermine la classe de risque de l'entreprise assujettie. En effet, toutes les entreprises assujetties à la loi se verront réparties selon leur degré de risque d'accidents. Cette division des risques permet à la CAT de mieux évaluer les cotisations patronales à être exigées et de mieux cibler les entreprises qui comportent plus de risques.

Conclusion

Le passage d'un système libéral à un régime étatique d'indemnisation des accidents du travail appartient à une histoire ponctuée de rebondissements. L'implication de l'État dans un domaine jusque-là réservé au privé soulève de nombreux débats mettant en scène patrons, ouvriers, médecins, avocats et compagnies d'assurances. Avec l'implantation des régimes d'indemnisation des accidentés du travail un peu partout en Occident, l'État québécois n'aura d'autres choix que de s'interroger sur son propre rôle dans cette épineuse question. L'État québécois, de par son rôle de régulateur social, doit-il s'investir physiquement et financièrement dans l'indemnisation des accidentés du travail? Voilà le cœur des débats

de l'époque, et par ricochet tout l'intérêt d'étudier la création de la CAT au Québec. Cette histoire peut être envisagée sous plusieurs angles et de nombreuses avenues peuvent être empruntées. Il n'en demeure pas moins que l'étude des débats entourant l'implication de l'État dans ce domaine est essentielle afin de mieux saisir l'importance de l'évolution du droit social au Québec. La remise en question de la structure étatique québécoise actuelle et l'apparition d'un discours qui envisage le retour du privé dans certains domaines publics telle la santé justifient davantage notre étude qui se veut un portrait de l'expression générale d'une époque face à un tournant inévitable: celui du droit social.

46. A. Pontaut, 1985: 48.

47. A. Pontaut, 1985: 49-50.



Le parlement d'Ottawa. Photo: Sophie Dupré

Représentations et identité de jeunes professionnels francophones : la source orale et ses possibilités

Texte de Josianne Veillette
Diplômée à la maîtrise en histoire, Université Laval

Ayant terminé ses études de maîtrise en histoire à l'Université Laval, Josianne Veillette se trouve présentement en Suisse où elle oeuvre dans l'enseignement auprès de jeunes du secondaire. Puisqu'elle s'intéresse fortement aux processus de structurations identitaires et aux liens multiculturels, elle projette de poursuivre dans ce pays des études de doctorat en histoire.

Malheureusement peu ou mal exploitée en histoire, la source orale est pourtant très précieuse pour la réalisation de certaines recherches. Ce texte tente à cet effet de démontrer l'intérêt de la source orale, tout en

proposant quelques précautions à prendre lorsque le chercheur a recours à ce type de source. Aussi, puisqu'elle a été utilisée dans le cadre d'une étude qui souhaitait examiner des dynamiques identitaires de jeunes professionnels francophones, cet article offre en outre un aperçu des résultats qui ont été obtenus grâce à la technique d'entretien. La source orale nous a en effet permis d'explorer les notions d'identité personnelle, d'identité professionnelle, d'identité groupale et d'identité nationale dans le but de saisir les stratégies mises en œuvre par des jeunes afin de s'intégrer dans un milieu professionnel multiculturel et plurilinguistique. Ce texte offre ainsi une approche à la fois méthodologique et théorique de la source orale.

La source orale: un outil pour pénétrer les univers personnels et collectifs

La source orale représente un moyen fort utile pour sonder à la fois les réalités individuelles et collectives et offre une voie privilégiée pour l'étude des éléments constitutifs de l'identité qui agissent sur les attitudes linguistiques et relationnelles. D'abord utilisée en anthropologie et en ethnologie, la source orale fait son entrée en Amérique en histoire au cours des années 1980, donnant ainsi naissance à ce qu'on appelle l'histoire orale. Selon Hamelin et Gagnon, l'histoire orale consiste en «la cueillette et l'utilisation, [...], de témoignages d'acteurs sociaux qui ont vécu les événements, [...], ou en ont gardé la mémoire transmise», et est utile pour l'étude du temps présent¹. Qualifiée par plusieurs «d'archives provoquées», donc subjective parce que suscitée par le chercheur qui n'a pas de distance critique avec son objet, l'histoire orale offre à celui qui sait l'exploiter de nouvelles avenues à explorer. Elle permet en effet de sonder les réalités quotidiennes puisqu'elle donne voix aux «exclus» de l'histoire officielle et s'intéresse à la vie privée et au vécu². En jetant un regard sur les représentations et les modes de vie, François prétend que l'histoire orale restitue, «face aux structures objectives et aux déterminations collectives la priorité aux visions subjectives et aux parcours individuels, dans une perspective résolument micro-historique³». Puisque le témoin s'exprime librement, l'entretien se soustrait partiellement des déterminations institutionnelles et officielles. Il autorise ainsi une différenciation entre le temps court et le temps long étant donné qu'il fait ressortir les pratiques socioculturelles et les mémoires individuelles du caractère officiel de l'histoire transmise et de la mémoire collective.

Deux types de témoins sont privilégiés par l'histoire orale: le «grand», impliqué dans un événement majeur, et le «petit», sollicité pour faire part de son vécu quotidien⁴. Ce dernier est fort utile pour pénétrer l'univers des représentations et des perceptions individuelles et collectives car, bien que le témoin parle en son nom, l'analyse de son récit permet de relever à la fois des composantes identitaires individuelles et des structures sociales pouvant nous instruire en partie sur l'origine de ces composantes.

Issu d'une culture donnée, l'individu, bien qu'auto-nome, intériorise les mentalités spécifiques à celle-ci, évolue à travers elles et les reproduit. Définie comme un «ensemble d'acquis communs» par Mucchielli, la mentalité «ser[t] de références permanentes et inconscientes,

pour la perception des choses, [...], et intervien[t] dans l'orientation des conduites⁵». Le récit individuel reflète donc en partie les structures sociales héritées. Bien sûr, les attitudes individuelles ne sont pas essentiellement le fruit de conditionnements collectifs. Au contraire. Bien que chacune des histoires individuelles représente l'expression réduite de l'histoire du système social, Ferrarotti prétend que «loin de refléter le social, l'individu se l'approprie, le médiatise, le filtre et le retraduit en le projetant dans une autre dimension, celle, en définitive, de sa subjectivité⁶». Le récit favorise par conséquent une étude à la fois de l'individu et de la collectivité car il permet d'appréhender l'unité idéologique de l'homme, unité révélatrice des schèmes de pensées sociaux.

Il en est de même pour la question des mémoires individuelle et collective. Si les mémoires individuelles sont imprégnées de la mémoire collective, celle-ci n'existe que grâce au fait que les individus se l'approprient, mais selon les schèmes fixés par la société⁷. Le récit individuel, où s'articulent des modes de pensées personnelles influencés par l'univers mémoriel et historique, offre donc la possibilité d'examiner, à travers lui, les cadres sociaux qui le composent. L'intérêt pour la mémoire réside d'ailleurs dans la façon dont le témoin se remémore et se représente l'expérience qu'il a vécue plutôt que dans la véracité de la réalité dépeinte. Car le discours exprime en fait l'authenticité de l'interprétation du vécu de celui qui l'énonce au moment même où il le structure⁸. En nous révélant, à travers son expérience, son monde, son univers, l'individu dévoile aussi la dialectique entre l'intérieur, le soi, et l'extérieur, l'environnement, et donc les dynamiques identitaires.

En effet, les expériences individuelles connaissent des rapports d'influence entre les composantes sociales, culturelles et idéologiques et les volontés personnelles. L'étude de récits singuliers met ainsi à jour, selon Orofiamma, les «processus dialectiques entre identités héritées et sentiment d'être, entre identité sociale

1. J. Hamelin et N. Gagnon, 1978: 7.

2. É. François, 1987.

3. É. François, 1987: 37.

4. D. Veillon, 1992.

5. A. Mucchielli, 1986: 22-23.

6. F. Ferrarotti, 1983: 51.

7. R. Frank, 1992.

8. D. Peschanski, 1992.

attribuée et identité subjective, entre besoin d'appartenance et désir de singularité», aidant ainsi à comprendre la façon dont chacun s'y prend, à travers les contraintes inhérentes à ces processus, pour se forger une individualité qui lui est propre⁹. La source orale représente par conséquent un support adéquat pour l'étude des dynamiques identitaires. Puisqu'elle prend naissance à partir de l'interaction entre le locuteur et le chercheur, la source orale doit par contre être traitée avec certaines précautions.

Une source à manipuler avec soin

Utilisée dans le dessein de saisir les représentations et les perceptions singulières, la source orale semble plus apte que la source écrite à rendre compte de la complexité de la réalité humaine. Car le texte écrit occulte souvent le non-dit, les subtilités et les sous-entendus qui se manifestent à travers le récit¹⁰. Les représentations sont en outre immédiatement perceptibles puisque le locuteur peut expliciter en détails et spontanément ses impressions et ses observations, ce qui est moins le cas pour les sources écrites. La situation d'entretien implique une interaction humaine qui permet au chercheur, par une observation minutieuse de la façon dont se traduit cette relation, d'amasser une quantité appréciable d'informations implicites venant s'ajouter à l'appréciation de la complexité du sujet. Loin d'être un obstacle, cette participation active du chercheur dans la construction de la source soulève des questions épistémologiques intéressantes et met à jour les précautions à prendre lors des entretiens.

Le chercheur oublie effectivement parfois qu'il est lui-même impliqué dans la production de la source, même s'il cherche à ne pas intervenir dans le discours du locuteur. Il faut d'abord tenir compte des signaux non verbaux respectifs à chacun des deux protagonistes. Les attentes, les mimiques, les pauses ou la gestuelle sont autant d'éléments qui peuvent en effet structurer le récit, puisqu'ils construisent l'intersubjectivité en présence. Ils peuvent aussi susciter, entre le chercheur et le locuteur, des interprétations réciproques sur leur sens et ainsi modeler le discours selon la signification qui leur est donnée. L'enjeu de ces indicateurs est tel qu'ils peuvent faciliter ou désavantager l'échange selon que l'on suppose que ces gestes traduisent une compréhension ou non de ce qui est énoncé¹¹. Il importe ensuite de garder à l'esprit que l'image que chacun projette sur l'autre interviendra sur les réponses fournies. Ce qui fait dire à Voldman que «l'entretien est une partie de cache-cache entre l'historien

et son interlocuteur» puisque l'un se présente en tant que chercheur, ou «celui qui sait», tandis que l'autre se perçoit comme étant «celui qui a vécu» l'expérience¹². Les questions posées par l'enquêteur peuvent en outre diriger le récit. La reformulation du discours par ce dernier, afin de s'assurer qu'il a compris les paroles de l'autre, peut également provoquer une réinterprétation chez le sujet des événements racontés et ainsi leur donner un sens nouveau¹³. Le locuteur peut ainsi adapter son discours aux normes sociales et aux intentions qu'il prête au chercheur¹⁴, et juger de ce qu'il peut dire ou non en fonction de celui-ci, ce qui risque d'orienter encore une fois le récit.

Bien qu'il fasse appel à la mémoire, l'entretien ne peut prétendre à l'exploration de celle-ci. Car le principe du récit implique que celui qui l'énonce procède à une sélection mémorielle, soit pour mettre à jour les éléments qu'il juge les plus conformes aux attentes de l'entretien et du chercheur, soit pour ne révéler que les épisodes qui flattent son image¹⁵. Aussi est-il important de comprendre que le récit obtenu n'est en fait qu'une version d'une multitude possible et qu'il se présente donc comme un montage. Le discours dépendra de plus à la fois des acteurs en présence, de l'endroit et du moment où il est énoncé, puisqu'à chacune des périodes de la vie correspond une réévaluation différente de sa propre trajectoire et que les perspectives immédiates orientent la façon de percevoir son cheminement. Enfin, l'historien doit se méfier de «l'illusion de la réalité et de la totalité» inhérente à ce type de source, pour reprendre Peschanski, où l'on considère que le récit offre le vécu lui-même, brut, et qu'il permet de saisir l'individu dans son intégralité¹⁶. Essentiellement subjective et construite à l'aide d'une mémoire pas toujours fiable, la source orale se présente néanmoins comme un moyen privilégié pour appréhender les systèmes de valeurs, les représentations, les rôles sociaux, les images de soi ou encore l'univers social d'un individu modélisé en partie par les structures institutionnelles de sa collectivité. De cette façon, les entretiens peuvent faire ressortir les

9. R. Orofiamma, 1996: 172.

10. P. Joutard, 1983.

11. A.-N. Perret-Clermont et P. Rovero, 1987.

12. D. Voldman, 1992: 36-37.

13. A.-N. Perret-Clermont et P. Rovero, 1987.

14. J. Peneff, 1990.

15. J. Peneff, 1990.

16. D. Peschanski, 1992: 48.

diverses identités comprises en chacun de nous, identités qui viendront influencer les comportements selon les contextes. Saisie sous cet angle, la source orale relève de la perspective biographique.

La subjectivité de la méthode biographique

Voie privilégiée pour la reconstitution de trajectoires de vie, l'approche biographique représente, selon Catani, «un choix idéologique du chercheur qui valorise la subjectivité¹⁷». Cette subjectivité, obtenue à l'aide de récits individuels, sert soit à des fins d'analyse du discours en soi, soit à l'obtention de renseignements supplémentaires sur une donnée spécifique ou soit à saisir l'empreinte des structures sociales dominantes sur les comportements individuels. Résolument qualitative, cette approche favorise l'entendement d'un phénomène humain. Pour ce faire, le chercheur peut avoir recours à trois types d'entretien : dirigé, semi-dirigé et libre. Contrairement aux deux premiers, l'entretien libre laisse le locuteur maître de son discours, qu'il doit néanmoins inscrire à l'intérieur des cadres de la recherche.

L'approche biographique se présente alors comme une collaboration entre les deux acteurs engagés dans une situation d'interlocution : le chercheur doit faire part à son locuteur de sa problématique, des objectifs de son étude et du rôle de ce dernier qui, s'il y consent, doit accepter de livrer son vécu. Aussi le chercheur aura pris soin de fixer les termes de cette coopération dans un formulaire de consentement, par exemple en détaillant les objectifs de la recherche et l'objet des propos récoltés, dont le locuteur doit prendre connaissance avant de commencer l'entretien.

Par ailleurs le travail de l'historien consiste à faire un état de la question de sa problématique de recherche, à partir de laquelle il construira ensuite une grille d'entretien. Loin de s'apparenter à un questionnaire, la grille aide le chercheur à réfléchir sur l'ensemble des orientations thématiques que peut prendre le récit et facilite la compréhension de ce qui est partagé. Saisie sous cet angle, la grille d'entretien s'avère être un instrument utile pour l'échange car le locuteur sera encouragé à communiquer davantage s'il conçoit qu'il est compris du chercheur. Cette grille offre de plus l'avantage de parfaire l'écoute et le regard du chercheur vis-à-vis celui qui parle et de rendre plus aisées les synthèses et les relances. Puisque ce type d'entretien est fondé sur la libre

expression de la réalité du locuteur à partir de questions ouvertes et larges, il arrive parfois que ce dernier dirige son discours dans tous les sens : le rôle du chercheur consiste par conséquent à ramener subtilement ce qui est dit dans les cadres de l'étude. Pour reprendre les termes de Mucchielli, l'interviewer

se contente de suivre le déroulement de la pensée de son interlocuteur. Il aide celui-ci dans son cheminement intellectuel, [...], l'aide dans la synthèse et la formulation de ce qu'il veut dire en lui présentant des synthèses et des reformulations. [...], il faut, [...], être capable de ramener toujours la compréhension de ce qui est dit par rapport à l'objet de l'entretien¹⁸.

Bien qu'elle relève en partie de l'information amassée sur le sujet, la compréhension du discours dépend aussi du degré d'écoute du chercheur.

L'approche biographique est par conséquent essentiellement construite par la subjectivité. Aussi l'enregistrement de l'entretien s'avère dès lors être un outil utile pour la critique ultérieure du déroulement de l'entretien.

L'enregistrement conduit en effet le chercheur à faire l'examen critique de ses incursions dans l'univers de son locuteur : ainsi peut-il vérifier s'il a, à travers ses questions, dirigé l'entretien sur son propre terrain interprétatif, s'il a influencé la structure du récit ou encore s'il a nui ou non à l'échange¹⁹. Selon Joutard, cette technique constitue la seule façon pour juger de la qualité de la production du document. D'autant plus que l'enregistrement est en fait le seul moyen pour obtenir par la suite un texte écrit dont il sera possible de faire une analyse critique. Aussi le passage de l'oral à l'écrit doit être minutieux et soigné. Comment en effet transposer un discours, qui répond à divers codes, en un texte écrit qui obéit lui aussi à des codes littéraires qui lui sont propres ? Le récit risque de subir un montage tandis qu'il peut être en même temps recréé parce que privé de son caractère spécifique (aller-retour, hésitations, coupures, etc.), pour renaître dans un texte cohérent, à saveur téléologique. Sa transcription peut en outre le dépouiller des influences extérieures qui l'ont animé en laissant de côté la dimension non verbale de l'interaction. Le travail du chercheur consiste donc à retranscrire aussi les hésitations, les

17. M. Catani, 1982 : 27.

18. A. Mucchielli, 1991 : 29-30.

19. P. Joutard, 1983.

« tournures » de phrases, les répétitions ou encore les rires ou les tons animés²⁰.

L'approche biographique suppose en outre une analyse sémantique du discours retranscrit. En reprenant les termes de Rioux, qui considère que la construction même du récit « devient un réel objet d'étude, car le modèle narratif, [...], est le premier médiateur » par lequel l'univers de l'autre s'organise et se dévoile, l'analyse du discours permet de faire ressortir les thèmes qui sont importants aux yeux de celui qui l'émet²¹. La structure d'un récit répond en effet à une logique qui lui est propre : inconsciemment ou non, le locuteur, qui inscrit sa narration dans les cadres de l'étude, choisit et ordonne certains thèmes majeurs, ou paradigmes, qui seront par la suite appuyés par des sous-thèmes, ou syntagmes, venant renforcer sa cohérence discursive. L'affirmation identitaire nous pousse toujours en effet à faire le jeu entre ce qui est constitutif de notre identité et ce qui ne l'est pas (par exemple par les oppositions entre homme/femme, jeune/vieux, même/autre). Aussi les paradigmes, ou thèmes majeurs, se trouvent toujours énoncés en opposition avec d'autres afin de mettre en valeur ce qui fait partie de notre identité : « Produire du paradigme, selon Lipiansky et Ladmiral, c'est poser constamment des oppositions qui sont génératrices des signifiants qui font fonctionner les codes sociaux²² ». Les syntagmes tissent ensuite un lien entre ces différents paradigmes et viennent appuyer et renforcer l'énoncé. Paradigmes et syntagmes sont donc révélateurs d'un univers symbolique social que l'individu, parce qu'il en est porteur, révèle à travers son récit.

Le discours recueilli doit alors être découpé en différentes séquences correspondant aux thèmes majeurs de la problématique étudiée, puisqu'elles forment de cette manière des unités autonomes de traitement du texte pouvant faciliter l'analyse entière du récit. Les répétitions thématiques sont d'ailleurs révélatrices à la fois de l'unité idéologique de l'individu, donc de son identité personnelle, et des influences des composantes institutionnelles et sociales sur la constitution de celle-ci.

L'approche biographique ne saurait être l'objet d'une comptabilisation quantitative telle que privilégiée par d'autres types de méthode. L'enquête statistique, par exemple, est moins appropriée pour l'étude des représentations, des interprétations, de la mémoire ou de l'identité puisque ces notions s'articulent à travers un discours qui relève essentiellement du qualitatif. Suivant ces considérations, nous avons effectué une recherche qui visait

à saisir les processus de structuration identitaire résultant de l'interaction entre l'individu et la collectivité. À cet égard la source orale a été exploitée afin d'examiner des éléments constitutifs de l'identité de jeunes professionnels francophones canadiens et suisses romands, âgés entre 25 et 35 ans. Le Canada et la Suisse connaissent des rapports de force entre groupes linguistiques majoritaires et minoritaires qui agissent sur les dynamiques relationnelles entre les communautés. Puisque les jeunes intègrent dans leur formation identitaire des caractéristiques de leur collectivité mais qu'ils connaissent également des expériences personnelles qui forment leur individualité, nous nous interrogeons sur leur façon de concevoir leur expérience de travail dans un milieu plurilingue et multiethnique. Aussi, étant donné que le travail participe à la structuration identitaire, la fonction publique fédérale canadienne (Statistique Canada) et suisse (Office fédéral de la statistique) a été retenue pour l'étude des dynamiques identitaires.

Ce milieu professionnel prône en effet des politiques officielles à l'égard du plurilinguisme et du multiculturalisme. Il est alors intéressant de s'interroger sur la façon dont ces jeunes se perçoivent dans cet environnement ou sur la manière dont ils s'y prennent pour s'intégrer dans un milieu qui stimule des contacts entre employés issus de différentes communautés linguistiques. Parce que la source orale s'intéresse à l'univers symbolique et à l'articulation des représentations, elle offre une voie privilégiée pour l'étude de l'identité, qui est à la fois propre à l'individu mais aussi formée par la collectivité dont il est issu.

De fait, quatre entretiens ont été retenus pour l'étude réalisée à Statistique Canada et à l'Office fédéral de la statistique. Étant donné que la source orale suscite surtout l'analyse qualitative, le principe de la représentativité se traduit alors en termes de sélection des locuteurs. Selon Pollak, on choisira de cette manière les individus en fonction soit de leur savoir relatif à une expérience se rattachant à l'objet d'étude, soit de la multitude de points de vue exprimés sur un sujet afin d'en présenter une vision diversifiée²³. Ces quatre individus ont donc été choisis par rapport à l'objet de notre recherche, à savoir l'étude de stratégies identitaires de jeunes francophones

20. M.-O. Gonseth et N. Maillard, 1987.

21. J.-P. Rioux, 1987 : 38.

22. E. M. Lipiansky et J.-R. Ladmiral, 1989 : 130.

23. M. Pollak, 1987 : 20.

qui expérimentent un milieu de travail qui favorise les contacts plurilingues et multiethniques. De même cet échantillon répond à la question de la multitude des visions exprimées sur un sujet, puisque ces quatre locuteurs, qui présentent un éventail de profils illustrant différentes stratégies possibles, offrent une vision diversifiée de l'objet d'étude. Dans cette optique, un petit nombre d'entrevues peut parfois être tout à fait adéquat pour obtenir des données pertinentes.

Quelques résultats d'analyse

Après avoir fait une incursion du côté de la méthodologie, jetons maintenant un regard sur quelques conclusions tirées de l'analyse discursive réalisée à la suite des quatre entretiens effectués dans la fonction publique fédérale canadienne et suisse. À l'aide de la source orale, nous souhaitons saisir, auprès de jeunes professionnels francophones âgés entre 25 et 35 ans, des stratégies identitaires d'abord individuelles permettant par la suite de mettre à jour des influences sociales et institutionnelles.

Nous avons observé que chacun des locuteurs témoigne d'une stratégie individuelle qui, relevant de la personnalité même des individus, répond aux visées et aux intentions de chacun. Nous avons par ailleurs constaté que ces stratégies répondent aussi en partie à des dynamiques institutionnelles et organisationnelles auxquelles les individus ne peuvent parfois se soustraire; les façons de faire internes propres aux institutions influencent de fait les comportements relationnels et linguistiques des employés. De même, nous avons remarqué que les locuteurs, dans leurs commentaires et comportements, font référence aux caractéristiques de leur collectivité: issus d'un groupe donné, les individus héritent de perceptions et de représentations de ce groupe et les intègrent à leur manière dans leur propre formation identitaire.

Or, bien que ces quatre jeunes présentent des différences quant aux stratégies identitaires élaborées et qu'ils appartiennent à des communautés nationales distinctes, il apparaît qu'ils traduisent certaines ressemblances, à la fois dans leurs comportements et dans leurs perceptions des relations entre les communautés linguistiques.

D'abord, puisqu'ils appartiennent tous les quatre à la minorité linguistique de leur pays respectif, chacun se voit dans l'obligation d'avoir recours à la langue de la majorité pour travailler avec les autres employés.

Parce que les membres de l'autre groupe linguistique sont majoritaires, les locuteurs connaissent des rapports de force avec lesquels ils doivent composer. Tous soulignent notamment que l'origine linguistique des supérieurs hiérarchiques a une influence sur le choix de la langue de travail, et que celle-ci sera souvent celle de la langue maternelle des premiers.

La composition numérique des groupes de travail joue également sur les dynamiques linguistiques. Ainsi la langue adoptée sera souvent celle des membres qui forment en majorité le groupe de travail. Mais puisque la réalité des institutions est telle que les individus du groupe majoritaire au pays se trouvent aussi à être numériquement supérieurs à l'intérieur de ces établissements, les locuteurs doivent fréquemment avoir recours à la langue de l'autre. Dès lors, leur bilinguisme est valorisant, dans la mesure où cette caractéristique leur donne un « plus » vis-à-vis la majorité des employés autour d'eux, prouve leur capacité d'adaptation et les différencie de leurs pairs linguistiques unilingues parce qu'ils ont obtenu un poste dans la Confédération. Sur ce dernier aspect, nous pouvons croire que leur bilinguisme fait en sorte qu'ils peuvent, en quelque sorte, évaluer leur propre valeur personnelle en rapport avec les membres unilingues de leur groupe d'origine. Les personnalités se constituent de fait toujours en lien avec autrui, qu'il soit issu de l'endogroupe ou non.

Leurs compétences langagières leur octroient aussi une reconnaissance socioprofessionnelle. En effet, puisqu'il semble que les membres du groupe linguistique majoritaire sont moins enclins à parler la langue du minoritaire, soit parce qu'ils n'en voient pas la nécessité ou parce qu'ils ont de la difficulté à l'apprendre, les locuteurs ont recours à la langue des premiers pour se faire comprendre mais aussi pour se faire intégrer socialement par leurs collègues. Parce qu'ils font preuve d'une volonté d'adaptation, leurs compétences linguistiques démontrent leurs qualités socioprofessionnelles. De fait, le bilinguisme de ces quatre jeunes leur permet de rehausser leur image vis-à-vis les employés du groupe majoritaire parce que chacun associe ses capacités linguistiques à une ouverture à l'autre. C'est ainsi qu'autant les locuteurs québécois que suisses soulignent que, par l'apprentissage de la langue de l'autre, ils ont franchi leurs préjugés initiaux qu'ils entretenaient vis-à-vis les individus du groupe majoritaire.

Mais leur image se trouve aussi valorisée parce qu'ils peuvent, de cette manière, s'attribuer une partie du

prestige associé au groupe dominant. Il existe en effet, dans chacun des pays concernés, une hiérarchie dans le statut des langues qui découle du rapport de force entre les groupes. Aussi être en mesure de s'exprimer dans la langue du dominant revient à s'approprier un outil permettant d'accéder aux mêmes avantages dont bénéficient les membres de l'ensemble majoritaire. La langue constitue donc, à cet égard, un enjeu identitaire important. Quoiqu'ils proviennent de communautés linguistiques minoritaires dans leur pays, les connaissances qu'ils ont des deux langues gratifient leur individualité et leur permettent de se définir en lien avec l'ensemble majoritaire.

Outre cela, ces jeunes déclarent aussi que les membres des communautés linguistiques présentent des éléments semblables selon qu'ils partagent une langue commune. A cet effet, ils dépeignent les groupes concernés d'une manière assez homogène, c'est-à-dire qu'ils ont recours à des généralités afin d'illustrer leurs propos et leurs perceptions. Ceci s'explique par le fait que chacun souhaite, s'il s'identifie à un ensemble, préciser les traits caractéristiques qui unissent les membres de ce groupe; s'il n'existait pas d'éléments partagés, la cohésion de cette entité ferait défaut, ce qui irait à l'encontre de la nécessité de s'associer et de s'identifier à ce groupe. Les généralités permettent ainsi de surpasser les individualités et de dresser un portrait global des signes distinctifs du groupe d'appartenance.

De même, décrire d'une façon homogène le groupe linguistique opposé au leur résulte non seulement du fait que ces jeunes entretiennent, hormis à leur travail, peu de contacts avec les membres de ce premier -exception faite d'une locutrice- mais aussi d'une tendance à accentuer les différences entre les groupes comparés. Cette opposition intergroupe, qui a généralement pour objectif de magnifier les particularités des membres de l'endogroupe, se traduit souvent en des termes stéréotypés. Aussi pouvons-nous affirmer que, même si un individu conçoit qu'il connaît davantage « l'autre » selon qu'il a appris sa langue, il n'en reste pas moins qu'il aura recours à des généralités, positives ou négatives, collectivement véhiculées afin de s'expliquer des comportements et attitudes de cet autre. Bien que chacun fasse l'expérience de contacts personnels avec les membres de groupes différents du sien, les représentations et perceptions de ces derniers sont toutefois en grande partie déterminées par la vision qu'en ont les membres de son propre groupe d'appartenance.

Ajoutons également que, exception faite d'une locutrice qui affiche une volonté d'être associée au groupe majoritaire, les trois autres jeunes expriment un sentiment d'appartenance positif face à leur groupe linguistique. Ceci démontre qu'être membre d'une entité fait partie des éléments valorisant pour l'identité des individus. La discrimination positive alors manifestée à l'égard de son groupe d'appartenance permet, de cette manière, de s'attribuer une identité sociale positive.

Ces quatre individus offrent d'autre part une image positive d'eux-mêmes à l'aide de divers processus de discrimination. En effet, qu'ils se distinguent des individus de l'endogroupe ou de l'exogroupe, de leur milieu d'origine, de leurs collègues de travail ou encore des attitudes et des préjugés entre les communautés linguistiques présentes à l'échelle nationale, ces jeunes témoignent d'une volonté de s'attribuer une singularité fondée sur des principes jugés positifs et des caractéristiques qui leur sont propres. Ce comportement atteste de cette manière de l'importance de se sentir unique par comparaison avec autrui.

Ils expriment en outre l'idée que leur travail participe à leur structuration identitaire. Que ce soit par la possibilité qu'il leur offre de faire valoir leurs compétences socioprofessionnelles ou de surpasser des préjugés qu'ils avaient avant de travailler avec des individus de l'autre groupe linguistique, leur emploi dans ces institutions fédérales les amène à se définir et à s'accomplir par rapport à autrui, notamment dans leur appartenance à leur groupe linguistique. C'est ainsi que chacun s'affirmera en tant que francophone, soit en souhaitant défendre le statut de sa langue, soit en se conformant à un contexte de travail où dominent anglophones ou alémaniques selon qu'il est issu d'une minorité qui doit s'acclimater au groupe majoritaire, soit en recherchant à s'associer au groupe majoritaire pour éviter d'être inférieur. La langue représente ainsi un élément important dans la définition identitaire de chacun, notamment dans un milieu professionnel qui stimule des échanges entre membres de groupes linguistiques différents.

Il est du reste à noter que les dynamiques internes de Statistique Canada et de l'Office fédéral de la statistique sont influencées par la réalité des relations entre les groupes linguistiques à l'échelle nationale. Ainsi, même s'il existe des politiques officielles en faveur du respect des langues en présence, les façons de faire internes résultent des rapports majoritaires/minoritaires qui prévalent à l'échelle du pays. Chacun reproduit donc

les représentations et perceptions héritées de son groupe d'appartenance. Le milieu d'origine de même que les réseaux sociaux entretenus auront une grande influence dans la façon de se définir et donc, de se positionner par rapport à autrui.

A cet égard, il est à noter que tous les locuteurs ont souligné l'importance d'entretenir des liens avec les membres des autres groupes linguistiques afin de faire diminuer les incompréhensions mutuelles. Puisque nous héritons de perceptions et représentations propres à notre collectivité, il apparaît, à la lumière de leurs commentaires, que les échanges interculturels autorisent une incursion dans l'univers d'autrui et, de fait, l'émergence d'une vision qui va au-delà des préjugés.

La source orale offre ainsi la possibilité de saisir le quotidien des membres d'une collectivité et de rendre compte de la complexité de la réalité humaine. L'analyse discursive nous a été utile dans la mesure où elle a pu faire ressortir à la fois l'unité idéologique des individus retenus pour l'étude et les influences des composantes institutionnelles et sociales sur la constitution de celle-ci. Certes délicate à traiter, la source orale s'est révélée être fort profitable pour sonder des représentations et des perceptions individuelles et collectives et propose une multitude d'investigations possibles pour celui qui souhaite l'exploiter.



Vue de la ville de Québec et du Château Frontenac. Photo : CIEQ

Migrations et identité des Anglo-Québécois : une perspective générationnelle

Texte de Marie-Odile Magnan
Étudiante à la maîtrise en sociologie, Université Laval

Marie-Odile Magnan est étudiante à la maîtrise en sociologie à l'Université Laval. Elle détient un baccalauréat en sociologie de l'Université Concordia. Elle est présentement étudiante stagiaire à l'Observatoire Jeunes et Société (Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société) et membre du comité étudiant du Centre interuniversitaire d'études québécoises. Elle est également chercheure associée à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

contemporain ce phénomène est davantage considérable et diversifié¹. Les comportements migratoires des Anglo-Québécois² s'inscrivent dans un contexte

1. R. Knafou, 1998 : 7-13.
2. Les termes « Anglo-Québécois », « Québec anglais », « anglophone québécois » et « anglophone » sont utilisés ici puisqu'ils figurent généralement dans les travaux de recherche portant sur ce groupe linguistique. Ils désignent de façon générale les individus qui utilisent la langue anglaise. Les indicateurs suivants, utilisés par Statistique Canada, sont pris en compte : « langue maternelle », « langue d'usage » et « première langue officielle parlée ». Ces indicateurs sont définis dans la section « méthodologie » du présent article.

Bien que la mobilité géographique ait toujours caractérisé les populations, il reste que dans le monde

global de transition migratoire. Jusqu'à maintenant, peu d'études ont porté sur la mobilité géographique des Anglo-Québécois. Une problématique souvent abordée dans les travaux portant sur ce groupe linguistique est celle de la migration vers les autres provinces canadiennes. Cette réalité inquiète la communauté anglo-québécoise, la migration interprovinciale étant liée à sa chute démographique³. Tout comme dans la majorité des pays industrialisés, les taux de migration interprovinciale les plus élevés au sein du Québec anglais se retrouvent chez les jeunes⁴. Or, la proportion de jeunes d'un groupe ethnolinguistique a une incidence sur sa vitalité future. Ainsi, la connaissance des facteurs de migration, d'attraction et de rétention des Anglo-Québécois est indispensable sur le plan académique et communautaire.

Ce texte présente un projet de mémoire qui porte sur les comportements migratoires et l'identité collective des Anglo-Québécois. La problématique d'ensemble, les objectifs visés, l'approche théorique ainsi que la méthodologie seront donc exposés.

Problématique d'ensemble: migrations et identité collective des Anglo-Québécois

La problématique de ce mémoire inclut deux thèmes de recherche qui se veulent intimement liés: la migration et l'identité. En fait, l'exode des anglophones fait partie de leur identité collective. Cette section permettra donc de constater comment s'arriment ces deux concepts.

Migrations

G. Caldwell affirme que «la migration a toujours joué un rôle primordial pour ce qui est de la démographie du Québec anglais⁵». Néanmoins, jusqu'aux années 1970, la migration interprovinciale des Anglo-Québécois fut contrebalancée par la venue d'anglophones au Québec, par la croissance naturelle du groupe anglophone ainsi que par la transmission de l'anglais comme langue maternelle aux enfants dont les parents ne parlaient pas l'anglais au départ⁶. Vers la fin des années 1970, cependant, le Québec anglais a subi un déclin démographique important. Ceci s'explique entre autres par une croissance naturelle presque nulle de la population de langue anglaise⁷. Rappelons que le taux de croissance naturelle a ralenti également au sein de la population totale du Québec. Néanmoins, dans l'histoire démolinguistique

récente, c'est surtout l'émigration interprovinciale qui explique le déclin démographique du Québec anglais⁸. C'est vers la fin des années 1960 que la migration a davantage contribué à la décroissance du nombre d'Anglo-Québécois, la période la plus critique étant celle de 1976-1981⁹. Depuis les années 1980, la migration vers les autres provinces s'est davantage stabilisée, mais la proportion d'Anglo-Québécois diminue toujours¹⁰.

Les études antérieures ont surtout porté sur la migration interprovinciale. Elles se sont limitées à une analyse ne tenant compte que du contexte québécois, les contextes canadien, nord-américain et mondial ayant été occultés. Les recherches se sont principalement penchées sur les facteurs de migration plutôt que sur les facteurs d'attraction et de rétention. Différentes approches ont néanmoins été utilisées afin d'étudier les facteurs de migration interprovinciale.

L'approche qui prévaut dans les travaux de recherche est l'approche linguistique et culturelle. Ainsi, les chercheurs émettent l'hypothèse que les trajectoires migratoires des anglophones s'expliquent par le fait que ceux-ci constituent un groupe linguistique et culturel distinct. Par exemple, les chercheurs s'accordent pour dire que les anglophones sont beaucoup plus enclins à émigrer dans les autres provinces canadiennes que les autres groupes linguistiques du Québec¹¹. L'impact des compétences linguistiques en français des Anglo-Québécois sur leur migration est également vérifié¹². Par ailleurs, certains chercheurs analysent la corrélation entre le désir de demeurer dans un milieu majoritairement anglophone et l'émigration hors Québec¹³. Quelques auteurs tentent aussi de déterminer si l'identité ethnique, l'enracinement et le climat culturel du Québec sont

3. C. Castonguay, 2004: 232-253.

4. V. Amit-Talai, 1993: 50-61.

5. G. Caldwell, 1994: 31.

6. R. Rudin, 1986.

7. M. Termote, 2002: 161-244.

8. L. Marmen et J.-P. Corbeil, 1999: 17.

9. H. Gauthier, 1998: 84-117.

10. L. Marmen et J.-P. Corbeil, 1999.

11. H. Gauthier, 1998.

12. U. Locher, 1994; V. Amit-Talai, 1993.

13. V. Amit-Talai, 1993.

des facteurs explicatifs de la migration interprovinciale des Anglo-Québécois¹⁴.

L'approche politico-légale analyse les parcours migratoires des Anglo-Québécois à l'aide des différents événements survenus au Québec tant sur le plan politique que législatif. Par exemple, les chercheurs qui adoptent cette perspective soulignent que les taux de migration interprovinciale des Anglo-Québécois sont généralement élevés lors de périodes de « tension politique¹⁵ » telles l'élection du Parti québécois en 1976, l'avènement de la loi 101 en 1977 ainsi que les référendums de 1980 et de 1995¹⁶. Cette approche présente néanmoins des limites, puisque l'effectif des anglophones du Québec diminue même lors de périodes calmes sur le plan politique¹⁷.

L'approche économique tente d'expliquer l'exode des Anglo-Québécois par le contexte économique, les perspectives d'emploi et « l'avancement économique¹⁸ ». Certains chercheurs désignent le contexte économique du Québec et des autres provinces canadiennes comme étant l'un des éléments pouvant pousser les anglophones à quitter la province¹⁹. De plus, certaines études tentent de démontrer que l'émigration est due au fait que les anglophones Québécois croient pouvoir bénéficier de meilleures perspectives d'emploi hors Québec²⁰. Puis, des facteurs liés à « l'avancement économique » tels que la scolarisation hors Québec pourraient expliquer le phénomène à l'étude²¹.

Identité collective

Ces comportements migratoires s'inscrivent au sein de l'identité collective des Anglo-Québécois, un thème qui – nous le verrons plus bas – sera au cœur de ce projet recherche. Tel que mentionné plus haut, l'émigration des Anglo-Québécois ferait partie de leur imaginaire collectif²².

L'identité anglo-québécoise s'est transformée à travers le temps. De la Conquête de 1759 à la Seconde Guerre mondiale, « la question anglaise ne se [posait] pas²³ ». Les anglophones du Québec se définissaient plutôt par leur loyauté envers l'Empire britannique²⁴. L'opposition entre les *Canadians* et les Canadiens français catholiques ne favorisait pas l'émergence d'une identité propre aux anglophones qui résidaient alors sur le territoire québécois²⁵. C'était aussi un moment où ceux que l'on appelait à l'époque les *British Canadians* se caractérisaient par un sentiment de supériorité; ils avaient l'impression de faire

partie d'un groupe majoritaire²⁶. La majorité britannique et protestante dominait alors les représentations de l'identité collective des *Canadians*.

À partir de la Révolution tranquille (*i.e.* 1960), plusieurs événements politiques ont contribué à l'essor d'une nouvelle étape de l'identité anglophone du Québec tels que l'ingérence du gouvernement provincial au sein d'une communauté jusque-là autogérée et l'intensification du nationalisme québécois (ex. loi 101). Cette période de conflits sociopolitiques avec l'Autre francophone a été marquée par un déclin de la communauté anglophone sur les plans politique, démographique et économique. Les anglophones sont passés d'une conscience d'appartenir à un groupe majoritaire à une conscience d'appartenir à un groupe minoritaire²⁷. C'est durant cette période que la question de l'identité anglo-québécoise s'est posée. Le passage du terme Canadien français à celui de Québécois a obligé les anglophones du Québec à se redéfinir. De plus, le cœur identitaire de la majorité britannique et protestante a été « en rupture d'historicité²⁸ ».

Une phase de vide identitaire ou peut-être une phase de nouvelle identité (*i.e.* c'est ce que nous observerons par cette étude) s'est amorcée. Aujourd'hui, le Québec anglais n'est pas arrivé à se constituer en un tout face à son autrui francophone. Ce flou identitaire se reflète notamment

14. L. Marmen et J.-P. Corbeil, 1999; L. Lo et C. Teixeira, 1988; U. Locher, 1994.

15. M. Termote, 2002: 32.

16. H. Gauthier, 1998.

17. M. Termote, 2002.

18. U. Locher, 1991: 211-215. Locher utilise le terme « avancement économique » pour désigner des facteurs de migration tels que les études et la scolarisation des enfants du migrant. Ce terme désigne ici la scolarisation hors Québec du migrant anglophone.

19. L. Marmen et J.-P. Corbeil, 1999.

20. V. Amit-Talai, 1993.

21. V. Amit-Talai, 1993.

22. M. K. Radice, 2000: 186.

23. J.-J. Simard, 1983: 397.

24. J. Jedwab, 2002: 181-199.

25. G. Caldwell, 1994.

26. M. Stein, 1982: 111-130.

27. M. Stein, 1982.

28. J.-J., Simard, 1983: 409.

dans le fait que le Québec anglais n'a plus d'intelligentsia attirée à la construction de son identité collective²⁹. De plus, l'hétérogénéité ethnique de la communauté anglophone rend le processus d'identification plutôt ambigu³⁰. L'identité anglo-québécoise a été peu étudiée récemment (*i.e.* depuis les années 1980); cette partie de l'histoire reste à illustrer et à interpréter.

Objectifs visés: questions et hypothèses de recherche

Cette section présente les objectifs généraux et spécifiques de ce mémoire de maîtrise. Ainsi, la question générale, les questions spécifiques et l'hypothèse générale de recherche seront exposées.

Question générale

Comment expliquer les comportements migratoires des Anglo-Québécois depuis les années 1970? Cette recherche innove puisque, comparativement à la majorité des études antérieures, elle vise à analyser les facteurs de rétention. Elle tente de répondre à la question suivante: Qu'est-ce qui retient certains anglophones au Québec? Deux études seulement ont porté sur les non-migrants: l'étude quantitative de U. Locher (1988) et l'étude qualitative de M. K. Radice (2000). Ces études ont analysé les facteurs de rétention chez les Anglo-Montréalais.

Dans un contexte de «transition «mobilitaire»», il est intéressant de mieux comprendre les facteurs de rétention. Comment se fait-il que certains individus décident de rester dans leur lieu d'origine? Comme l'affirme M. Gauthier, «l'important est de se rappeler que c'est dans la dynamique entre les mécanismes d'attraction et de rétention, entre les communications locales et celles qui ne souffrent plus les limites géographiques que s'observent les changements en train de se produire dans les relations des jeunes aux lieux et à l'espace³¹».

Dans le cas des Anglo-Québécois, l'étude des facteurs de rétention est justifiée puisque l'exode fait partie de leur imaginaire collectif; il s'insère dans leur environnement social (c'est-à-dire que leurs amis et les membres de leur famille sont nombreux à partir). L'exode a poussé les Anglo-Québécois à s'interroger non pas uniquement sur le plan personnel, mais aussi sur le plan collectif: devons-nous rester ou partir comme les autres³²? M. K. Radice a découvert ceci: «ceux qui sont restés mettent toujours

le fait de rester en rapport explicite avec la possibilité de partir³³». Ainsi, les Anglo-Québécois qui sont demeurés au Québec ont été amenés à prendre des décisions migratoires au cours de leur vie. M. K. Radice révèle que l'exode a touché tous ses répondants, mêmes s'ils étaient non-migrants.

Questions spécifiques

Différents types de facteurs peuvent expliquer les comportements migratoires dont les facteurs économiques, géographiques, socio-démographiques, conjoncturels ainsi que les représentations collectives et les choix individuels³⁴. Bien que la thèse économique-démographique soit souvent adoptée, certains chercheurs utilisent plutôt une perspective axée sur les choix individuels³⁵. Par exemple, M. Gauthier *et al.* (2003) ont identifié les principaux facteurs de migration des jeunes Québécois âgés de 20 à 34 ans: la poursuite des études, la recherche d'emploi, le lieu de résidence du conjoint et d'autres motifs personnels.

Sans nier la pertinence d'adopter une approche axée sur les choix individuels, l'étude des représentations collectives pourrait également permettre de cerner la réalité migratoire des Anglo-Québécois. En effet, l'étude de M. K. Radice révèle que «les Anglo-Montréalais semblent s'imaginer d'avoir choisi la ville en tant que groupe social³⁶».

De plus, une étude générationnelle permettrait de mieux comprendre les changements identitaires qui s'opèrent chez les Anglo-Québécois. Tel qu'expliqué plus haut, l'identité des générations jeunes et âgées s'est construite dans des contextes sociaux différents. Une comparaison entre ces deux générations permettra de constater si le sens que prend l'identité diffère selon l'âge et si ce sens a un impact sur les décisions migratoires.

29. G. Caldwell, 1992: 483-509.

30. U. Locher, 1994.

31. M. Gauthier, 1997: 18.

32. M. K. Radice, 2000: 33.

33. M. K. Radice, 2000: 46.

34. M. Gauthier, 2003: 19-34; M. Gauthier, 1997.

35. M. Gauthier *et al.*, 1993: 113-139.

36. M. K. Radice, 2000: 49.

La question spécifique suivante s'impose alors: l'identité a-t-elle un impact sur la décision des générations jeunes et âgées du groupe anglophone de la région de Québec³⁷ de demeurer sur le territoire québécois? Les réponses qui seront apportées à cette question permettront non seulement de mieux comprendre pourquoi certains anglophones restent au Québec, mais aussi de faire la lumière sur l'identité du groupe anglo-québécois.

Hypothèse générale

L'hypothèse de recherche est la suivante: l'identité sera différente chez les deux générations puisque la génération plus âgée a atteint l'âge adulte lors d'une période où une nouvelle étape de l'identité anglo-québécoise est apparue (*i.e.* celle d'une conscience d'appartenir à une minorité) et que la génération des jeunes adultes a atteint l'âge adulte lors d'une période de flou identitaire. La génération plus âgée a été socialisée avant l'avènement de la loi 101 et la génération des jeunes adultes a été socialisée après l'avènement de la loi 101. Ainsi, l'impact de l'identité linguistique, civique et transnationale (le choix de ces dimensions de l'identité sera expliqué plus loin) sur la décision de demeurer au Québec sera différent chez les deux générations à l'étude.

Approche théorique: l'identité et ses dimensions

L'approche théorique de ce mémoire est axée sur l'identité des Anglo-Québécois. Tel que mentionné plus haut, la décision des Anglo-Montréalais de rester à Montréal semble être une décision en partie collective³⁸. L'exode toucherait les Anglo-Montréalais en tant que groupe. Les choix migratoires qu'ont faits les Anglo-Québécois sont donc étudiés en lien avec leur identité. L'hypothèse générale de ce mémoire, qui repose sur l'identité, sera validée ou non par les résultats de recherche obtenus. Ainsi, les autres facteurs de migration ont également été pris en compte lors des entrevues.

Identité

L'identité est à la fois personnelle et collective. En fait, ces deux dimensions de l'identité sont indissociables. L'identité individuelle « repose sur un rapport à autrui et participe toujours d'un procès d'identification collective, puisqu'elle ne se démarque qu'en autant que les structures

sociales accommodent l'investissement ou la projection du soi dans l'activité communicationnelle génératrice de significations partagées³⁹ ». Bien que nous reconnaissons l'enchevêtrement de l'identité individuelle et collective, le présent mémoire se penche davantage sur les représentations collectives et donc sur les groupements par référence⁴⁰ auxquels s'identifient les Anglo-Québécois. Le groupement par référence, un terme élaboré par F. Dumont (1996), est une « symbolique commune à laquelle se réfèrent semblablement les membres d'une collectivité pour l'attribuer à leur Soi⁴¹ ». Au sein du groupement par référence, l'interaction, l'appartenance et l'intégration sont absents; c'est plutôt le discours qui conduit à une « conscience de former une communauté » plutôt qu'à une « communauté de conscience⁴² ».

Selon Mead, l'identité est indivisible⁴³. Sans nier que l'identité soit indivisible, nous axons ici notre approche sur les appartenances multiples de l'individu contemporain qui s'arriment en cercles concentriques. L'identité est perçue comme un « unitas multiplex⁴⁴ » où les diverses identités qui caractérisent l'individu contemporain réussissent à former un tout cohérent.

A. Caillé regroupe le sentiment d'appartenance, dimension de l'identité, en quatre grandes zones concentriques où 1) les sujets choisissent eux-mêmes leurs adhésions, cherchant à atteindre leurs buts personnels (ex. associations sportives, culturelles), où 2) il y a une socialisation primaire qui se fait par exemple par la famille et par les amis, où 3) il est question de socialisation secondaire (appartenance aux grandes institutions sociales: identités ethniques, religieuses, politiques, nationales) et où 4) l'individu se réfère à l'humanité dans son ensemble⁴⁵.

37. Le choix de la région de Québec est expliqué dans la section méthodologique.

38. M.K. Radice, 2000.

39. J.-J. Simard, 1980: 21.

40. E. M. Lipiansky, 1998b: 149. Ce terme ne doit pas être confondu avec la notion de « groupe de référence » qui signifie plutôt un groupe « qui fournit à l'individu ses valeurs, ses normes et ses modèles d'attitude, d'opinion et de comportement. Ce peut être le groupe d'appartenance, mais ce peut être aussi un groupe dont l'individu ne fait pas partie, mais auquel il s'identifie ».

41. N. Gagnon, 1996: 177.

42. F. Dumont, 1996: 342.

43. J. D. Baldwin, 1986: 69-122.

44. E. Morin cité dans J.-F. Dortier, 1998: 51-56.

45. A. Caillé cité dans J.-F. Dortier 1998: 53.

Bien que la première zone soit cruciale à la construction identitaire, cette étude met l'accent sur les deuxième, troisième et quatrième zones. Ainsi, la socialisation primaire (identité linguistique), la socialisation secondaire (identité civique) et la référence à l'humanité (identité transnationale) sont investiguées.

Identité linguistique

L'identité linguistique, qui fait partie de la socialisation primaire, est donc étudiée. Le langage est à la source de la construction identitaire⁴⁶; substance de l'interaction symbolique, il permet au sujet de recevoir en lui la présence de l'autre⁴⁷.

J.-J. Simard définit le langage ainsi: « dans son acception élargie, le terme de “langage” englobe tout l'univers des symboles significatifs supportant les échanges communicationnels entre les membres d'une société: gestes non verbaux aussi bien que verbaux, objets façonnés de main d'homme jusqu'aux paysages mêmes, techniques, voir institutions, modèles de rôles et de normes⁴⁸ ». Ce mémoire porte spécifiquement sur les gestes verbaux (*i.e.* la langue). La langue est ici considérée comme un marqueur qui permet de tracer les frontières des groupes par référence du Québec contemporain.

Le choix d'étudier l'identité linguistique des Anglo-Québécois est justifié. Bien que la langue n'ait pas toujours été l'axe principal de l'identité des anglophones du Québec⁴⁹, elle se trouve désormais au cœur de cette dernière. De par leur langue, les anglophones du Québec contemporain se sont appropriés l'univers à leur manière.

Or, la proportion d'anglo-québécois pouvant parler le français augmente⁵⁰. Les taux de bilinguisme les plus élevés au sein du groupe anglophone se retrouvent chez les jeunes⁵¹. Ce sont les jeunes qui utilisent davantage le français à l'extérieur du foyer⁵². Ces tendances linguistiques que l'on retrouve chez la nouvelle génération anglophone nous amène à la sous-question spécifique suivante: « Les jeunes Anglo-Québécois sont davantage bilingues que leurs aînés. Or, le multilinguisme procure aux jeunes une certaine ouverture sur le monde⁵³. Se pourrait-il que le sentiment identitaire des jeunes anglophones de la région de Québec diffère de celui de leurs aînés pour cette raison? »

Identité civique

Bien que le rapport qu'établissent les jeunes à la politique et à la participation associative soit souvent le fruit d'une transmission familiale et donc d'une socialisation primaire⁵⁴, l'identité civique s'inscrit surtout dans un processus de socialisation secondaire. L'identité civique est mesurée ici par l'implication sociale et politique. Or, l'implication sous-tend des « formes d'apprentissage au fonctionnement et aux règles de la vie de groupes, mais de groupes qui ont des objectifs mobilisateurs et qui sont orientés vers le bien-être de la collectivité⁵⁵ ». L'implication sociale et politique est un élément important de l'identité puisque l'identité n'existe qu'en actes. Selon I. Schulte-Tenckhoff, le processus identitaire « implique nécessairement un rapport de force, susceptible de donner lieu à la mobilisation sociale⁵⁶ ». L'implication est définie comme suit:

Le concept d'implication est utilisé ici pour caractériser, au-delà des formes élémentaires de participation comme celle d'aller voter aux élections, ce que Weber qualifierait d'une action rationnelle en valeur, ce qui implique non seulement l'adhésion rationnelle aux idées et aux objectifs poursuivis par un groupe, mais la conviction de la valeur intrinsèque de l'action et l'adhésion de tout l'être⁵⁷.

L'implication sociale et politique est donc investiguée chez les deux générations anglo-québécoises. L'hypothèse est la suivante: les générations jeunes et âgées, qui ont évolué dans des contextes sociopolitiques différents, s'impliqueront différemment et auront donc une identité différente. De plus, l'implication des jeunes

46. J.-J. Deluchey, 1997.

47. J.-J. Simard, 1980.

48. J.-J. Simard, 1980: 22.

49. De la Conquête à la Révolution tranquille, la religion et l'origine ethnique étaient les facteurs clés sur lesquels reposait la symbolique partagée des anglophones du Québec.

50. J. Jedwab, 2001.

51. L. Marmen, 2003.

52. J. Jedwab, 2002: 181-199.

53. M. Simard, 2003: 57-91.

54. A. Muxel, 2002: 14-24.

55. M. Gauthier et P.-L. Gravel, 2003: 91-104.

56. I. Schulte-Tenckhoff, 2001: 32.

57. M. Gauthier et P.-L. Gravel, 2003: 92.

d'aujourd'hui est à la fois locale et internationale⁵⁸. Qu'en est-il des jeunes anglophones de la région de Québec? Ceci nous amène à la sous-question spécifique suivante: Se pourrait-il que les jeunes anglo-québécois s'impliquent davantage au sein d'associations internationales que leurs aînés? Cette tendance se traduirait-elle par une identité différente de celle de leurs aînés?

Identité transnationale

Aujourd'hui, la « transition « mobilitaire » » et le développement des communications concourent à une certaine déterritorialisation de l'identité⁵⁹ et même à l'avènement de cybernations⁶⁰. Certains auteurs affirment que le contexte de globalisation entraîne une « crise du local⁶¹ », voir une délocalisation des interactions dans l'espace et dans le temps⁶². Le concept de communauté transnationale est défini ainsi: « nouvelle réalité marquée par la constitution d'un espace global, où les frontières entre le centre et les périphéries s'estompent⁶³ ».

Les jeunes « constitueraient sans doute la première génération de jeunes à vivre avec autant d'intensité la fluidité des frontières⁶⁴ ». Ceci nous mène au questionnement suivant: qu'en est-il des jeunes anglophones de la région de Québec? Leur identité différerait-elle de celle de leurs aînés pour ces raisons? Si oui, serait-elle davantage transnationale?

Différences identitaires et décisions migratoires

Afin de mieux comprendre les trajectoires migratoires des Anglo-Québécois, ces trois dimensions de l'identité sont mises en lien avec les décisions migratoires que les répondants ont pris tout au long du parcours biographique. Ainsi, la question suivante est posée: quel serait l'impact de ces différences identitaires, si différences il y a, sur les décisions migratoires des générations jeunes et âgées du groupe anglophone de la région de Québec?

Méthodologie

Une approche qualitative est adoptée, ce qui permet aux non-migrants d'expliquer leurs décisions migratoires et leur identité. Cette méthode est enrichie d'une analyse du parcours biographique des individus interrogés. Ainsi, les événements importants de la vie qui ont pu générer des dilemmes et des décisions migratoires sont étudiés

tel le parcours scolaire, professionnel, résidentiel, conjugal et reproductif.

Vingt entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de deux générations qui ont été sélectionnées selon les critères suivants: l'âge et le cycle de vie. En fait, 10 anglophones âgés d'environ 45 à 54 ans et 10 anglophones âgés d'environ 25 à 34 ans ont été interrogés. Pourquoi ces groupes d'âge? Les anglophones âgés de 45 à 54 ans ont atteint l'âge adulte à la fin des années 1960 et lors des années 1970, une période où plusieurs événements politiques ont concouru à une nouvelle étape de l'identité du Québec anglais. Les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans ont atteint l'âge adulte à la fin des années 1980 et lors des années 1990, une période de flou identitaire. De plus, les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans vivent davantage une étape d'autonomisation ainsi que de stabilité identitaire⁶⁵, conjugale, professionnelle et migratoire que les jeunes âgés de 18 à 24 ans. L'étude de ces deux générations permet aussi de tenir compte à la fois des anglophones qui ont été socialisés avant l'avènement de la loi 101 et après l'avènement de la loi 101. En effet, la loi 101 est un élément clé dans l'histoire identitaire du Québec anglais⁶⁶.

De plus, comme cette étude porte sur les anglophones qui ont pris la décision de rester, les répondants ont été sélectionnés selon l'indicateur de stabilité suivant: ils devaient avoir eu au moins un enfant. Ce facteur est souvent associé à une stabilité résidentielle.

Les entrevues ont été effectuées auprès d'anglophones qui demeurent dans la région de Québec. Les études antérieures ont généralement porté sur la région montréalaise.

58. M. Gauthier et P.-L. Gravel, 2003.

59. A. Gupta et J. Ferguson, 1992: 6-23.

60. K. Mills, 2002: 69-87.

61. R. Knafou, 1998: 11.

62. A. Giddens, 1991.

63. I. Schulte-Tenckhoff, 2001: 42.

64. M. Gauthier et P.-L. Gravel, 2003: 101.

65. E. M. Lipiansky, 1998a: 26. E. M. Lipiansky rappelle cependant qu'il ne faut pas se méprendre et ainsi « avoir l'impression qu'avec l'accession au statut d'adulte l'identité entre dans une phase étale où elle a trouvé enfin sa singularité, son unité et sa permanence ». L'identité personnelle est en mouvance tout au long de l'existence.

66. J. Jedwab, 2002.

Or, il est intéressant de comprendre la réalité du Québec anglais à l'extérieur de cette région.

Il existe plusieurs façons de définir les groupes linguistiques. Les principales variables utilisées par les chercheurs pour caractériser les Anglo-Québécois sont la langue maternelle⁶⁷, la langue d'usage⁶⁸ et la première langue officielle parlée⁶⁹. Dans cette étude, c'est la langue d'usage qui a été retenue (*i.e.* la langue que le répondant parle le plus souvent à la maison). Certains chercheurs croient que cette façon de mesurer le groupe anglo-québécois reflète davantage la réalité puisqu'elle mesure le comportement linguistique actuel des recensés, la langue maternelle reflétant plutôt le passé⁷⁰. Il semble que « [ce soit] la langue d'usage, bien plus que la langue maternelle, qui détermine les mouvements migratoires⁷¹ ». L'échantillon est également constitué d'anglophones nés au Québec ou s'y étant établi durant leur enfance. En effet, il serait trop complexe sur le plan théorique d'analyser également l'identité des anglophones qui ont migré plus tardivement au Québec.

La sélection des répondants se fera par l'entremise du *Comité d'employabilité et du développement économique communautaire (CEDEC)* de la région de Québec/Chaudière-Appalaches. De plus, comme le critère de stabilité choisi est d'avoir eu au moins un enfant, nous pourrions approcher des comités de parents des écoles anglophones primaires et secondaires de la région de Québec et des centres de la petite enfance.

Conclusion

Ce mémoire permet donc de renouveler les recherches qui portent sur les Anglo-Québécois et de vérifier si leurs comportements migratoires s'expliquent en partie par leur identité collective. Il permet également de démontrer une autre réalité du Québec anglais puisque ce sont les anglophones de la région de Québec qui ont été interrogés et non pas les anglophones de Montréal. Les différences entre les générations peuvent également être étudiées; elles qualifieront peut-être un peu mieux l'identité collective actuelle des Anglo-Québécois.

67. Statistique Canada, 2002. La langue maternelle est « la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement ».

68. Statistique Canada, 2002. La langue d'usage est la « langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison ».

69. CNDRHC, 2000. La première langue officielle parlée indique la première langue officielle (*i.e.* français, anglais) que le recensé a appris et qu'il comprend encore.

70. M. Termote, 2002; M. Paillé, 1999: 182.

71. M. Termote et D. Gauvreau, 1988: 37.



Intersection des rues Des Forges et Notre-Dame au centre-ville de Trois-Rivières. 4 septembre 2002. Photo: Jean-Jacques Martin

Une communauté fragmentée : les réseaux de sociabilité chez les gais et lesbiennes de Trois-Rivières¹

Texte de Roxanne Martin

Diplômée à la maîtrise en études québécoises, UQTR

Roxanne Martin commence actuellement un doctorat en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières où elle compte poursuivre des recherches sur la thématique homosexuelle. Assistante de recherche pour divers projet du CIEQ, elle est également membre du comité des études de cycles supérieurs et s'implique au sein de l'Association étudiante.

Au Québec, l'intérêt plus marqué des chercheurs concernant le champ des études gaies et lesbiennes est relativement récent. Le phénomène a fait l'objet d'une attention particulière de la part des sociologues, des

anthropologues et des géographes. Ces travaux se sont surtout intéressés aux communautés de la grande région montréalaise, là où les collectivités gaies et lesbiennes sont parvenues à ériger et à développer des infrastructures de

1. Nous utiliserons les termes gai, lesbienne et homosexuel afin de varier le vocabulaire. Nous sommes cependant consciente que le mot homosexuel, introduit à la fin du XIX^e siècle, est porteur d'une connotation médicale et s'adresse aux deux sexes. Contrairement aux termes gai ou lesbienne qui évoquent davantage l'affirmation de la personne, son acceptation et son implication dans le milieu (relations sociales, activités culturelles entre pairs, etc.). Pour en connaître davantage, voir J. P. Goodwin, 1989; E. Probyn, 1997, 21-31.

services spécifiquement dédiés à leurs besoins et à leurs aspirations. Malheureusement, un aspect important de la réalité homosexuelle a été négligé, celui des gais et lesbiennes vivant à l'extérieur de cette métropole. Parce qu'ils partagent la même orientation sexuelle, ils sont confrontés quotidiennement à la même ségrégation sociale, à la même situation de groupe minoritaire. Toutefois, leur milieu de vie n'est pas sans générer des incidences sur la représentation d'eux-mêmes et, partant, sur les réseaux de sociabilité.

Dans cette optique, Trois-Rivières, ville centre dans la région de la Mauricie, apparaît comme un cas intéressant. La proximité de cette ville et de Montréal offre un cadre favorable à l'étude du rapport des gais et lesbiennes aux grands centres urbains. Le quartier gai de Montréal étant, sans aucun doute, l'un des référents identitaires homosexuels exerçant le plus d'attraction au Québec.

Nous avons donc cherché à savoir si dans cette ville moyenne qu'est Trois-Rivières, la notion de communauté homosexuelle pouvait s'appliquer. L'hypothèse principale est que le sentiment d'appartenance, à la base de la communauté, parvient difficilement à s'exprimer chez les gais et lesbiennes de la région. En contrepartie, il existerait des lieux de sociabilité et des occasions, autour desquelles se constituent les réseaux sociaux homosexuels.

Ainsi, notre objectif était d'analyser les rapports qu'entretiennent les gais et lesbiennes avec leur environnement et de déterminer comment ils se définissent par rapport au milieu homosexuel trifluvien et dans une moindre mesure au Village gai montréalais. Ce dernier cas permet de cerner le degré du sentiment d'appartenance des gais et lesbiennes à leur milieu immédiat. Les rapports à l'espace vécu aident alors à déterminer si le fait de vivre hors des grands centres urbains joue un rôle significatif dans le développement de l'affirmation des personnes homosexuelles et par conséquent sur les possibilités qu'elles ont de se regrouper.

C'est ce qui nous a amené à examiner les réseaux sociaux formés par les gais et lesbiennes de Trois-Rivières. Selon Vincent Lemieux², les réseaux sociaux sont faits de relations, directes ou indirectes, fortes ou faibles tout dépendant des circonstances et de l'intérêt des participants les uns envers les autres. Leur étude permet, par exemple, d'appréhender l'état des relations entre les principaux acteurs dans une situation qui les implique tous.

Pour arriver à ces fins, l'utilisation de la méthode de l'entrevue semi-dirigée et celle de l'enquête par questionnaire était nécessaire³. Elles ont permis de joindre cinquante-six (56) personnes: soit vingt et une (21) pour l'entrevue et trente-cinq (35) pour le questionnaire. De ces cinquante-six (56) répondants, dix-huit (18) sont des femmes et trente-huit (38) des hommes⁴. De façon générale, le seuil de saturation a été atteint, en considérant qu'on obtient celui-ci entre la vingtième et la trentième entrevue⁵. Par contre, le nombre peu élevé de femmes (18) ne constitue pas un échantillon représentatif. C'est pourquoi, dans notre recherche, les témoignages féminins sont analysés comme ceux d'un groupe témoin, indicateur d'une certaine réalité féminine.

Les méthodes de l'enquête orale et du questionnaire posent d'autres problèmes de représentativité comme celui de la surreprésentation des militants. Les personnes interrogées sont pour la plupart impliquées dans le milieu homosexuel ou, du moins, elles y sont plus sensibilisées. Sur ce point, nous rejoignons les auteurs du *Rapport gai*⁶.

L'âge moyen des témoins est estimé à trente-cinq (35) ans (le plus jeune étant âgé de 17 ans et le plus vieux de 64). Les travailleurs exerçant des activités non manuelles sont au nombre de vingt et un (21) et ceux exerçant des activités manuelles au nombre de seize (16). Nous retrouvons, par ailleurs, douze (12) étudiants. Les répondants sont presque tous également répartis

2. V. Lemieux, 2000.

3. Le principal critère de sélection des répondants reposait essentiellement sur leur orientation sexuelle. Les personnes se disant bisexuelles ont donc été exclues de notre corpus. Les témoins devaient également habiter Trois-Rivières et les environs.

4. Nous avons réalisé six entrevues avec des femmes et quinze avec des hommes. Aussi, douze femmes et vingt-trois hommes ont répondu au questionnaire.

5. La réalisation d'un nombre plus élevé d'entrevues aurait amené peu d'informations supplémentaires surtout chez le groupe des hommes. Lors de la réalisation des dernières entrevues, nous avons observé que le discours des témoins devenait répétitif.

6. J.-P. Calvailles, P. Dutey et G. Bach Ignasse, 1984: 16. «Les homosexuels et lesbiennes les plus opprimés, celles et ceux qui ne fréquentent aucun lieu de rencontres, ne lisent jamais la presse et ne viennent pas aux manifestations, ne pouvaient ni connaître l'existence de l'enquête, ni être contactés. Inversement, les personnes qui s'assument suffisamment bien pour parler, lire ou fréquenter les lieux gais, seront ici proportionnellement plus nombreuses que dans la réalité.»



Le Parc portuaire de Trois-Rivières, 4 septembre 2002. Photo: Jean-Jacques Martin

entre les niveaux d'études secondaire et universitaire. Aussi, un peu plus de la moitié des informateurs entretiennent une relation de couple.

Nous examinerons, ici, quatre aspects précis qui se rapportent aux réseaux sociaux formels et informels et qui remettent en question plus spécifiquement la notion d'identité collective⁷. Il s'agit des organismes et des groupes d'entraide, des groupes d'amis, des lieux de sociabilité fréquentés par les personnes homosexuelles et enfin, des limites à la fréquentation du milieu homosexuel trifluvien.

Les organismes et les groupes d'entraide: un cadre plus structuré

Les groupes d'entraide et les organismes jouent un rôle important au sein de la population homosexuelle. Non seulement, ils informent et aident cette population, mais ils lui permettent de créer des liens dans un contexte de convivialité. Dans la région de Trois-Rivières, il existe officiellement trois organismes et trois groupes d'entraide dédiés aux homosexuels. Nous avons effectué des entrevues avec leurs responsables.

Il est difficile pour les organismes⁸ qui s'adressent à de grands groupes, comme celui des jeunes, d'atteindre la population homosexuelle et de lui offrir les services appropriés. D'ailleurs, très peu de gais et lesbiennes interrogés consultent ces organismes pour des questions liés à leur homosexualité.

Malgré tout, les organismes permettent aux gais et lesbiennes de faire un pas vers leur acceptation et lentement de s'ouvrir aux autres. En dehors de leur cadre plus structurant et dans les limites de leurs fonctions, ces regroupements encouragent la constitution de réseaux d'entraide dans la mesure où ils soutiennent les personnes homosexuelles. Ils leur apportent, entre autres, un support individualisé de même que de l'information.

7. H. Tajfel, 1981 : 369; A. Muchielli, 2002 : 127. Nous avons été inspirée notamment par deux théories différentes soit celles de H. Tajfel et de Alex Muchielli. La juxtaposition de ces deux approches permet d'entrevoir la formation des identités sociales comme le résultat d'une interaction entre « individu et société ». Elles invitent en quelque sorte à porter une attention au poids des stratégies individuelles dans la formation des identités tout en examinant plus largement le travail d'étiquetage qui se réalise à l'échelle de la société.
8. Les organismes ciblés sont le CLSC, le *Centre prévention suicide et Sidaction*.

Pour les gais et lesbiennes rencontrés, la quête de liens avec leurs semblables prime souvent sur la consultation individuelle⁹. Dans ce cas, un intervenant au sein de l'organisme réfère la personne homosexuelle à l'un des groupes d'entraide de la région. Ces derniers amènent la personne à créer des liens positifs forts ou faibles avec d'autres individus ayant des intérêts communs.

Ainsi, les groupes d'entraide favorisent davantage l'intégration au milieu homosexuel¹⁰. Les personnes qui assistent à ces rencontres, soit 37 % des gais et lesbiennes interrogés, disent vouloir sortir de l'isolement et se mêler progressivement au milieu. Ce pourcentage n'est pas négligeable, mais il s'avère tout de même que la majorité des gais et lesbiennes rencontrés ne font pas appel à ces groupes. Basée d'abord sur une démarche individuelle, la participation aux groupes d'entraide reste limitée en raison du fait que certains individus possèdent un soutien familial, amical ou professionnel adéquat. Les homosexuels disposant d'un réseau personnel fort ne ressentent pas toujours le besoin de participer à des activités auxquelles ils s'identifient peu. D'autres sont par contre exclus des groupes d'entraide. L'âge, le sexe, la distance à parcourir, la dynamique et les thèmes abordés en sont les causes principales. Alors, pour certains d'entre eux qui n'ont pas la chance d'avoir développé un réseau personnel fort, la situation est plus difficile. Les possibilités de rencontrer et de se regrouper se voient nécessairement diminuées.

Les groupes d'entraide constituent donc un réseau faiblement structuré desservant des clientèles très restreintes malgré un impact positif dans la formation de l'identité collective des gais et lesbiennes qui les fréquentent.

Actuellement, ce réseau n'est pas suffisamment développé pour supporter adéquatement la population gaie et lesbienne. De plus, les personnes interrogées n'entrevoient pas recourir davantage à ces groupes dans leur forme actuelle.

Les groupes d'amis: l'expression d'une sociabilité durable

À l'inverse, d'autres réseaux présentent une structure plus forte. C'est le cas du cercle d'amis homosexuels. Il constitue l'un des principaux repères de l'individu. C'est d'abord vers lui que les gais et lesbiennes se tournent pour acquérir de l'information, des services, du support.

Ce cercle forme donc un réseau complet dans lequel chacun des participants entretient une relation directe généralement faite de liens positifs forts. L'individu s'identifie à son groupe d'amis dans lequel les personnes partagent d'abord la même orientation sexuelle et ensuite développent des liens basés sur les mêmes affinités.

Le regroupement de ces différents cercles d'amis lors d'activités organisées par les gais et lesbiennes entraîne la formation d'un réseau élargi. Dans ce réseau, les échanges sont restreints entre chacun des groupes d'amis. Donc, les membres d'un réseau complet entretiennent peu de relations avec les autres membres des autres réseaux complets.

Aussi, les répondants définissent parfois le groupe d'amis comme étant fermé. Il est donc difficile pour un nouveau venu d'y entrer. À cet égard, le terme « clique », caractéristique des cercles d'amis, revient souvent dans le discours des témoins. Pour certains individus, l'inaccessibilité de ces groupes accentue le sentiment d'abandon qui est assez grand chez les homosexuels de Trois-Rivières. Un homme de 40 ans affirme: « Au début, c'était un drame, c'était un isolement. Je regrettais tellement d'être [...] venu [à Trois-Rivières]. Je regardais le bar, je le trouvais laid. [...] Je me suis dit: "Je suis peut-être mieux de me faire à l'idée puis d'essayer de trouver du monde ici." Au début, c'est beaucoup d'isolement puis ça prend du temps faire un réseau¹¹ ».

Un bon moyen de contrer cet isolement depuis quelques années, c'est le clavardage. Pour la plupart, cette nouvelle forme de sociabilité s'avère une bonne façon de rencontrer des pairs. Les sites trifluviens sont privilégiés car les gais et lesbiennes veulent connaître des gens « de la place » et favoriser ainsi la création de liens plus durables. Les jeunes utilisent davantage ce moyen et développent des réseaux d'amitié ou de connaissances importants. Les individus en quête d'amour sont par contre déçus et vivent un véritable désenchantement face à Internet car les échanges sont souvent vides de sens

9. Voir à ce sujet, A. Fortin et D. Rompré, 1993.

10. Spécifiquement dédiés aux personnes homosexuelles, nous retrouvons le groupe *Les Belles soirées lesbiennes, Gay-Ami* et le *Regroupement 17-30*. Un autre groupe d'entraide a été mis sur pied à l'Université du Québec à Trois-Rivières après la passation des entrevues.

11. Entrevue réalisée le 4 juillet 2001 avec Florent, 40 ans. Par souci de confidentialité, des pseudonymes ont été attribués aux témoins.

à plusieurs égards: relation unilatérale, mensonge sur l'identité, etc.

Le bar homosexuel: un lieu d'échange quotidien

Un bon exemple de réseau incomplet à Trois-Rivières: la fréquentation de l'unique bar destiné exclusivement à la population gaie et lesbienne. 78 % des répondants visitent le bar *La Station*. Les «GT» («Get Together»), rassemblements qui ciblent surtout les jeunes de 18 à 30 ans environ, sont très recherchés. La fréquentation du bar augmente lorsqu'un individu vit l'isolement ou qu'il est nouveau dans le milieu. Dans ces cas, le bar répond avant tout au besoin de rencontrer et d'échanger. Il y a aussi une augmentation de cette fréquentation lorsque l'individu est à la recherche d'un partenaire. Mais de façon générale, les gais et lesbiennes visitent le bar pour s'amuser et se divertir entre pairs tout en évitant de se sentir jugés. *La Station* est l'endroit, après le domicile, où les gais et lesbiennes se sentent libre d'exprimer leur orientation: «Les seules places où [l']on peut [...] tenir l'autre par la main ou quelque chose comme ça, dit Benoît, c'est soit au club ou chez soi¹²».

Cependant, le bar ne répond pas aux attentes de tous. À cet égard, une femme témoigne de la nature du bar qu'elle juge pitoyable. Elle affirme y limiter ses visites: «parce qu'il est fréquenté de plus en plus par des toxicomanes, des personnes irrespectueuses et peu recommandables autant d'orientation hétérosexuelle qu'homosexuelle¹³». Le bar est donc fréquenté par certains répondants à défaut d'avoir des lieux de rencontre plus adéquats.

Il existe aussi des lieux ouverts à tous et à l'intérieur desquels les homosexuels peuvent faire des rencontres et retrouver un minimum de liberté. Ces lieux, comme les bars «straight», destinés à la population générale, sont importants surtout pour ceux qui sont plus avancés dans leur cheminement d'affirmation en tant qu'homosexuels car ils ont développé un réseau de connaissances plus substantiel.

En ce sens, 90 % des répondants expriment le désir d'une plus grande diversité des lieux de rencontre homosexuels. En fait, ils recherchent des activités autres que le bar qui leur permettraient d'échanger dans une ambiance différente, sans alcool, ni drogue. Les choix les plus populaires sont le café et le bistro qui sont privilégiés par

rapport à un autre bar ou une discothèque par exemple. Ces choix témoignent à nouveau du besoin d'échanger éprouvé par les personnes homosexuelles.

Les limites au regroupement des homosexuels de Trois-Rivières

D'autres facteurs limitent la fréquentation du milieu homosexuel trifluvien ce qui fait que le groupe est si peu cohésif. D'abord, la rareté des occasions de rencontre, de même que l'existence d'un seul bar homosexuel comme lieu de sociabilité quotidien, freinent la participation des gais et lesbiennes «au milieu».

L'herméticité au sein du groupe entraîne aussi une situation bien particulière. Par exemple, il arrive souvent que d'anciens conjoints fréquentent les mêmes lieux et les mêmes amis. De là émane un mélange complexe d'intimité et de filiation entre les individus. Des répondants vont même jusqu'à caractériser le milieu «d'incestueux». Florent parle de la clientèle d'un bar de l'époque à son arrivée à Trois-Rivières: «[J']avais l'impression qu'ils étaient tous cousins ou qu'ils avaient tous couché ensemble¹⁴». Aussi, en référence à l'ambiance prévalant dans les groupes d'entraide, il ajoute que cela «avait l'air d'une petite famille tissée serrée¹⁵». C'est comme si «tu [arrivais] dans un "party" de famille. Tu es un étranger. [...] Ça te donne un certain statut. C'est pas inintéressant. [...] Tout le monde te "check", tout le monde te "spot". C'est juste parce que tu es nouveau. [...] C'est hermétique. [...] Ils ne t'accueillent pas à bras ouverts¹⁶».

De plus, la division interne entre les gais et lesbiennes en décourageant plusieurs. Une réelle séparation caractérise les relations entre les deux sexes. Par exemple, lors d'activités mixtes, deux groupes se forment; l'un masculin et l'autre féminin. Florent mentionne: «Les bars sont mixtes [...] mais il y a peu de liens gars et fille¹⁷».

12. Entrevue réalisée le 29 mars 2001 avec Benoît, 29 ans.

13. Questionnaire n° 10 réalisé le 4 septembre 2001 avec Tina, 26 ans.

14. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.

15. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.

16. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.

17. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.



Le pont Laviolette, Trois-Rivières, 7 mai 2003. Photo: Jean-Jacques Martin

«Tu vois la séparation quand tu vas là. C'est deux mondes¹⁸», renchérit un autre témoin. De telle sorte que les gais et lesbiennes ont tendance à dégrader les habitudes et les manières du sexe opposé, en particulier lorsqu'un individu répond à un stéréotype¹⁹. Cette hostilité réciproque crée un climat conflictuel. Par conséquent, les individus fréquentant le milieu homosexuel se renouvellent peu et selon leurs caractéristiques, ils sont étiquetés et classifiés comme faisant partie d'un type de groupe spécifique, et ce, souvent même entre personnes de même sexe. Le groupe formé par les gais et lesbiennes est donc hétérogène et fragmenté. Il est intéressant de noter que ce clivage n'est pas propre au milieu homosexuel trifluvien. Il existe aussi entre les gais et lesbiennes de Montréal qui forment, selon certains chercheurs comme Demczuk et Remiggi²⁰, deux communautés distinctes beaucoup plus organisées.

Plusieurs homosexuels craignent aussi le regard des autres et préfèrent vivre dans l'anonymat. Ils choisissent de ne pas s'exposer dans des lieux publics. Les femmes sont beaucoup plus discrètes que les hommes à ce niveau. Plus que le fait d'avoir des enfants ou d'en souhaiter, elles adhèrent moins au rythme de vie nocturne que les hommes par leurs habitudes de vie. La stabilité du couple féminin dans notre étude est d'ailleurs révélatrice

d'un désir d'équilibre. Le fait d'être en couple ralentit également la fréquentation des lieux homosexuels et la quête de sociabilité. D'ailleurs, des quatorze personnes qui ne fréquentent pas le bar La Station, onze sont en couple. Un homme vivant avec son conjoint affirme à ce propos: «On y va de moins en moins [au bar]. [...] Tu sais, quand tu es en couple [...], tu as moins besoin [de fréquenter ce genre d'établissement] car ton groupe [d'amis] s'élargit²¹». Une autre distinction peut être faite par rapport à l'âge. Les jeunes hommes célibataires recherchent davantage les sorties dans les bars dans le but de créer des liens extérieurs et complémentaires au cercle d'amis lorsqu'il est présent. Ainsi, ils s'exposent plus régulièrement aux yeux de la population.

La vision idéalisée que les gais et lesbiennes de Trois-Rivières entretiennent à l'égard du Village gai de Montréal y est pour beaucoup dans l'absence d'unité au sein du groupe. Pour eux, les sorties dans le Village,

18. Entrevue réalisée le 6 juin 2002 avec Kevin, 20 ans.

19. Tels que les hommes efféminés, les travestis, les femmes moins féminines, etc.

20. I. Demczuk et F. W. Remiggi (dir.), 1998.

21. Entrevue réalisée le 3 juillet 2001 avec Olivier, 47 ans.

perçues comme étant plus stimulantes et diversifiées, représentent de grandes occasions où la sociabilité est au rendez-vous. Ils privilégient donc ces sorties au détriment de celles dans le milieu homosexuel trifluvien.

Par conséquent, un peu plus de la moitié du corpus de témoins fréquentent le Village de façon régulière, c'est-à-dire au moins une fois par mois. Presque tous le visitent occasionnellement ou projettent le faire prochainement.

Les homosexuels fréquentent le quartier pour divers motifs. Ils aiment avant tout l'atmosphère de fête et le sentiment de liberté qui y règnent. En effet, la plupart des répondants admettent que fréquenter le Village gai leur apporte une liberté d'action, qu'ils y sentent moins de pression sociale. « Le Village, dit un homme, donne la permission de vivre sans cette espèce d'impression d'être observé ou jugé parce que tu as une certaine différence. [...] On le sent tout le temps qu'on n'est pas pareil. Mais dans le quartier, tu le ressens moins²² ».

Le quartier gai de Montréal constitue donc un attrait important pour les gais et lesbiennes de Trois-Rivières et des localités avoisinantes. 90 % des répondants l'entrevoient comme un espace identitaire. Évelyne l'illustre bien: « C'est un sentiment d'appartenance, [...] tu es avec du monde comme toi. [...] Il n'y a pas de préjugés. Le monde [...] qui se tiennent là savent où ils sont puis [...] ils savent à quoi s'attendre²³ ». Malheureusement, le sentiment d'appartenance développé par rapport au Village montréalais est rarement présent au sein du milieu homosexuel trifluvien. Pourquoi? Parce que la situation observée à Trois-Rivières est différente de celle de Montréal, notamment en ce qui a trait aux aspects territoriaux. L'absence de quartier approprié par les gais et lesbiennes, la dispersion de leurs lieux de résidence rend moins visible l'homosexualité dans la région.

En ce sens, il est clair que la région d'appartenance affecte indirectement les gais et lesbiennes qui y vivent. Il existe également une distinction entre les villes moyennes comme Trois-Rivières et les petites localités environnantes. Vivre en milieu rural ou dans une petite ville est perçu par plusieurs comme un obstacle à l'affirmation. « Je pense, dit Florent, que les gens dans le centre-ville [...] à Trois-Rivières sont habitués de voir toutes sortes de monde, toutes sortes d'affaires. [...] Si tu t'en vas dans un petit rang quelque part, [...] j'ai de la misère à parler d'acceptation parce que [...] j'ai plus l'impression qu'[il y règne] une espèce de tolérance. On veut pas de trouble, on fera pas de trouble²⁴ ».

En définitive, tous ces facteurs ont nécessairement une incidence sur la formation d'un « nous » collectif fort à l'extérieur des grands centres comme celui de Montréal et limitent les capacités réelles des gais et lesbiennes de la région de former une communauté dans le sens plein de l'expression. Les récits des personnes interrogées nous amènent à constater le caractère tendu des liens qui unissent les membres de la collectivité homosexuelle trifluvienne. Pour Georges Gurvitch: « Les communautés sont les manifestations de la sociabilité les plus pondérées et, pour cette raison, les plus durables; celles qui s'actualisent le plus fréquemment au sein des groupes, des classes et des sociétés globales²⁵ ». On ne retrouve pas de telles manifestations de sociabilité chez les gais et lesbiennes de Trois-Rivières.

Il est donc impossible, étant donné le morcellement et l'herméticité des groupes, de parler d'une identité collective cohésive chez les gais et lesbiennes de la région trifluvienne. Cependant, il existe tout de même une identité collective éclatée qui s'exprime surtout à travers les réseaux d'amis homosexuels. L'existence sociale du groupe que forment les gais et lesbiennes de Trois-Rivières est donc fragile et éphémère. Cette collectivité n'existe qu'à travers l'initiative et la volonté d'un petit nombre de personnes.

L'utilisation de l'enquête orale a permis de lever un coin de voile sur la réalité homosexuelle à Trois-Rivières. Mais il reste beaucoup à faire. Notamment, la situation particulière des lesbiennes reste largement méconnue. Plus généralement, il aurait aussi été pertinent de traiter de la perception de la population par rapport à l'homosexualité.

22. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.

23. Entrevue réalisée le 2 avril 2001 avec Évelyne, 24 ans.

24. Entrevue réalisée le 4 avril 2001 avec Florent, 40 ans.

25. G. Gurvitch, 1966.



Bibliographie

Espace et travail urbains : le paysage professionnel de Québec, 1871-1901

Texte de Nicolas Lanouette

- APPARICIO, Philippe (2000), « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », *Cybergeo*, n° 134, 19 p.
- BLANCHARD, Raoul (1935), *L'Est du Canada Français. Province de Québec*, Tome II, Paris et Montréal, Librairie Masson et cie et Librairie Beauchemin, 336 p.
- BOUCHARD, Gérard (1996), *Tous les métiers du monde : le traitement des données professionnelles en histoire sociale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 323 p.
- BOULANGER & MARCOTTE (1901), *L'indicateur de Québec & Lévis*, 12^e édition, Québec, Boulanger & Marcotte, 330 p.
- CHERRIER, G.H. (1871), *The Quebec Directory*, Québec, G.H. CHERRIER, 444 p.
- CHOAY, Françoise (1972), *Le sens de la ville*, Paris, Éditions du Seuil, 182 p.
- COURVILLE, Serge et Robert GARON (dir.) (2001), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), 457 p.
- COURVILLE, Serge (2001), « À l'heure de l'industrie », dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 198-209.
- DROUIN, Sophie (2001), « Une centralité affaiblie », dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 186-189.
- DUPONT, Jean-Claude et Jacques MATHIEU (1981), *Les métiers du cuir*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 418 p.
- ERIKSON, Robert et John H. GOLDTHORPE (1992), *The Constant Flux: Comparative Analysis of Social Mobility in Industrial Nations*, Oxford, Clarendon Press, 429 p.
- FLEURY, Charles et Michel DE SÈVE (2000), « Les classes d'Erikson, Goldthorpe et Portecarero (EGP), rapport de recherche n° 2000-2 », Sainte-Foy, Québec, PHSVQ-CIEQ, 46 p.

- GAMACHE, J.-Charles (1929), *Histoire de Saint-Roch de Québec et de ses institutions, 1829-1929*, Québec, Imp. Charrier et Dugal, 335 p.
- GRACE, Robert (2001), «L'apport de l'immigration: l'exemple des Irlandais», dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 180-185.
- GRIBAUDI, Maurice et Alain BLUM (1990), «Des catégories aux liens individuels: l'analyse statistique de l'espace social», *Annales E.S.C.*, n° 6 (novembre-décembre), p. 1365-1402.
- GUERREAU, Alain (1993), «À propos d'une liste de fréquences des dénominations professionnelles dans la France du XIX^e siècle», *Annales E.S.C.*, n° 4 (juillet-août), p. 979-986.
- HAMELIN, Jean (dir.) (1975), *Les travailleurs québécois, 1851-1896*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 221 p.
- HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDDEL (1987), *Histoire de la ville de Québec, 1608-1871*, Montréal, Boréal/Musée canadien des civilisations, 399 p.
- LANOUILLE, Nicolas (2002), «Rapport sur la construction du fichier des adresses de la ville de Québec en 1901», Rapport de recherche dans le cadre du projet d'histoire sociale de la ville de Québec, Sainte-Foy, Québec, PHSVQ-CIEQ, 26 p.
- PUMAIN, Denise et Thérèse SAINT-JULIEN (1997), *L'analyse spatiale: Localisations dans l'espace*, Tome 1, Paris, Masson et Armand Colin, 167 p.
- SEWELL, William Hamilton (1985), *Structure and Mobility: the Men and Women of Marseille, 1820-1870*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 377 p.
- SAINT-HILAIRE, Marc et Richard MARCOUX (2001), «Le ralentissement démographique», dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 172-179.
- SAINT-HILAIRE, Marc et Sophie DROUIN (2001), «Les problèmes urbains», dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 228-239.
- SAINT-HILAIRE, Marc et Yves PARÉ (2001), «Les nouveaux développements», dans Serge COURVILLE et Robert GARON (dir.), *Québec, ville et capitale*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (coll. Atlas historique du Québec), p. 248-256.

L'indemnisation des accidentés du travail pendant le premier tiers du XX^e siècle québécois: le débat et ses enjeux

Texte de Marie-Ève Lachapelle

- CANADIAN CASUALTY UNDERWRITERS' ASSOCIATION ET THE INSURANCE BROKERS' ASSOCIATION OF THE PROVINCE OF QUEBEC (1927), Diverses raisons pour lesquelles la province de Québec devrait maintenir un système d'assurances émises par des compagnies particulières concurrentes, relativement à l'indemnisation des ouvriers en cas d'accidents industriels, plutôt qu'adopter un système d'assurances qui serait un monopole gouvernemental, sl., Canadian Casualty Underwriters' Association et The Insurance Brokers' Association of the province of Quebec, 20 p.
- CSST, Fonds d'archives E-62 et E-184, Archives Nationales du Québec, Québec.
- EWALD, François (1986), *L'histoire de l'État providence. Les origines de la solidarité*, Paris, Librairie générale française, Le livre de poche. Biblio essais, 317 p.
- FISHBACK, Price V. et Shawn Everett KANTOR (2000), *A Prelude to the Welfare State. The Origins of Workers' Compensation*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 316 p.

- GUEST, Dennis (1980), *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 478 p.
- MORIN, Pierre A. (1983), *Les politiques québécoises relatives à la santé et à la sécurité en milieu de travail: une analyse des facteurs qui sous-tendent et orientent l'intervention de l'État dans ce domaine*, Mémoire de maîtrise (Es Sciences), Faculté des Études Supérieures, Université de Montréal, Montréal, 198 p.
- LIPPEL, Katherine (1986), *Le droit des accidentés du travail à une indemnité: analyse historique et critique*, Mémoire de maîtrise (Faculté de droit), Université de Montréal, Montréal, 269 p.
- PONTAUT, Alain (1985), *Santé et Sécurité. Un bilan du régime québécois de santé et sécurité du travail 1885-1985*, Montréal, Boréal Express, 249 p.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL (Québec) (1908), *Rapport de la commission sur les accidents du travail*, Québec, Ministère du Travail, Imprimeur du Roi, 60 p.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL (Québec) (1925), *Rapport de la commission d'étude sur la réparation des accidents du travail*, Québec, Ministère du Travail, Imprimeur du Roi, 74 p.
- SOUTHAM, Peter (1989), « Réactions québécoises à l'État-Providence en émergence: perspectives historiques », *Service social*, vol. 38, n° 2-3, p. 161-178.
- ROSANVALLON, Pierre (1995), *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris, Seuil, 223 p.

Représentations et identité de jeunes professionnels francophones: la source orale et ses possibilités

Texte de Josianne Veillette

- CATANI, Maurizio et Suzanne MAZÉ, (1982), *Tante Suzanne ou l'histoire de vie sociale et du devenir d'une femme qui fut d'abord modiste dans la Mayenne à l'époque de la Première Guerre mondiale et ensuite épouse d'un horloger à Paris, mère de deux enfants et propriétaire d'un jardin en grande banlieue, sans jamais nier ses origines*, Paris, Librairie des Méridiens, (coll. Sociologie au quotidien), 474 p.
- FERRAROTTI, Franco, (1983), *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*, Paris, Librairie des Méridiens, (coll. Sociologie au quotidien), 195 p.
- FRANÇOIS, Etienne, (1987), « Fécondité de l'histoire orale », *Questions à l'histoire orale*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 4), p. 33-43.
- FRANK, Robert, (1992), « La mémoire et l'histoire », dans Danièle VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 21), p. 65-72.
- GONSETH, Marc-Olivier et Nadja MAILLARD (1987), « L'approche biographique en ethnologie: points de vue critiques », dans Pierre CENTLIVRES (dir.), *Histoires de vie. Approche pluridisciplinaire*, Paris, Editions de l'Institut d'ethnologie, p. 5-46.
- HAMELIN, Jean et Nicole GAGNON, (1978), *L'histoire orale*, Québec, Edisem inc., (coll. Méthodes des Sciences humaines), 95 p.
- JOUTARD, Philippe, (1983), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, (coll. Temps et les Hommes), 268 p.
- LIPIANSKY, Edmond Marc et Jean-René LADMIRAL, (1989), *La communication interculturelle*, Paris, Armand Colin, 319 p.
- MUCCHIELLI, Alex, (1991), *Les méthodes qualitatives*, Paris, Presses Universitaires de France, (coll. Que sais-je? n° 2591), 126 p.
- MUCCHIELLI, Alex, (1986), *L'identité*, Paris, Presses Universitaires de France, (coll. Que sais-je? n° 2288), 127 p.
- OROFIAMMA, Roselyne, (1996), « Récits de vie et remaniements identitaires », *Éducation permanente*, Vol. 3, n° 128, p. 165-175.
- PENEFF, Jean, (1990), *La méthode biographique: de l'école de Chicago à l'histoire orale*, Paris, A. Colin, (coll. Série sociologie), 144 p.

- PERRET-CLERMONT, Anne-Nelly et Philippe ROVERO, (1987), «Processus psychologiques et histoires de vie», dans Pierre CENTLIVRES (dir.), *Histoires de vie. Approche pluridisciplinaire*, Paris, Editions de l'Institut d'ethnologie, p. 113-129.
- PESCHANSKI, Denis, (1992), «Effet pervers», dans Danièle VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 21), p. 45-53.
- POLLAK, Michael, (1987), «Pour un inventaire», *Questions à l'histoire orale*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 4), p. 11-31.
- RIoux, Jean-Pierre, (1987), «L'histoire orale: essor, problèmes et enjeux», dans A. J. M. BERNARD (dir.), *À la recherche du temps présent: histoire orale et enseignement*, Amiens, Picardie, p. 15-41.
- VEILLON, Dominique, (1992), «Technique de l'entretien historique», dans Danièle VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 21), p. 115-124.
- VOLDMAN, Danièle, (1992), «Définitions et usages», dans Danièle Voldman (dir.), *La bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, (Les Cahiers de l'IHTP, n° 21), p. 33-41.

Migrations et identité des Anglo-Québécois: une perspective générationnelle

Texte de Marie-Odile Magnan

- AMIT-TALAI, Vered (1993), «Will they go? A study of intentions regarding migration among secondary students in Quebec», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 25, p. 50-61.
- BALDWIN, John D. (1986), *George Herbert Mead: A unifying theory for sociology*, Newbury Park, California, Sage Publications, Masters of social theory, p. 69-122.
- CALDWELL, Gary (1994), *La question du Québec anglais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 122 p.
- CALDWELL, Gary (1992), «Le Québec anglais: prélude à la disparition ou au renouveau», dans Gérard DAIGLE (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 483-509.
- CASTONGUAY, Charles (2003), «La vraie question linguistique: quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec?», dans Michel VENNE (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fidès, p. 232-253.
- DELUCHEY, Jean-Jacques (1997), «L'institution de l'identité: Le point de vue interactionniste», *Pratiques de formation: Socioanalyse et ethnosociologie*, 33-34, p. 97-106.
- DORTIER, Jean-François (1998), «L'individu dispersé et ses identités multiples», dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN (dir.), *L'identité: L'individu, le groupe, la société*, Auxerre et Paris, Science humaines et P.U.F., p. 51-56.
- DUMONT, Fernand (1996), «Appendice: Présupposés et justifications», dans *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, p. 337-352.
- GAGNON, Nicole (1996), «L'identité équivoque», dans Simon LANGLOIS, Yves MARTIN *et al.* (dir.), *L'horizon de la culture: Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 177-185.
- GAUTHIER, Hervé (1998), «La migration», dans *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie*, vol. II, Québec, Bureau de la statistique du Québec, p. 84-117.

- GAUTHIER, Madeleine (2003), «Présentation. Les jeunes québécois: des nomades?», *Recherches sociographiques*, XLIV, n° 1, p. 19-34.
- GAUTHIER, Madeleine (1997), «Introduction. Pourquoi partir?», dans Madeleine GAUTHIER (dir.), *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Institut québécois de la recherche sur la culture, p. 13-20.
- GAUTHIER, Madeleine et Pierre-Luc GRAVEL (2003), «La participation des jeunes à l'espace public au Québec, de l'associationnisme à la mobilisation», dans Madeleine GAUTHIER (dir.), *La jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Les Presses de l'Université Laval, p. 91-104.
- GAUTHIER, Madeleine *et al.* (2003), «Pourquoi partent-ils? Les motifs de migration des jeunes régionaux», *Recherches sociographiques*, XLIV, n° 1, p. 113-139.
- GIDDENS, Anthony (1991), *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press, 256 p.
- GUPTA, Akhil et James FERGUSON (1992), «Beyond "culture": Space, Identity, and the Politics of Difference», *Cultural Anthropology*, vol. 7, p. 6-23.
- JEDWAB, Jack (2002), «La révolution "tranquille" des Anglo-Québécois», dans Diane LEMIEUX (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, p. 181-199.
- JEDWAB, Jack (2001), «'New' and Not So New Anglos: An Analysis of Quebec Anglophone Opinion on the Province's Socio-political Realities», *The Missisquoi Reports*, vol. 2. [En ligne], [<http://www.chssn.org/en/pdf/New%20Anglo-final.pdf>] (juillet 2003).
- JOYE, Dominique (1998), «De nouvelles identités quotidiennes», dans Rémy KNAFOU (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Belin, p. 211-215.
- KNAFOU, Rémy (1998), «Introduction. Vers une géographie du rapport à l'Autre: les enjeux d'un festival scientifique», dans Rémy KNAFOU (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Belin, p. 7-13.
- LABADIE, Francine et Tariq RAGI (2002), «Les jeunes et le politique», *Agora débats/jeunesse*, n° 30, 4^e trimestre, p. 14-24.
- LIPIANSKY, Edmond Marc (1998a), «L'identité personnelle», dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN (dir.), *L'identité: L'individu, le groupe, la société*, Auxerre et Paris, Science humaines et P.U.F., p. 21-29.
- LIPIANSKY, Edmond Marc (1998b), «Comment se forme l'identité des groupes», dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN (dir.), *L'identité: L'individu, le groupe, la société*, Auxerre et Paris, Science humaines et P.U.F., p. 143-150.
- LOCHER, Uli (1994), *Les jeunes et la langue. Comportements et attitudes linguistiques des jeunes faisant leurs études en anglais*, Tome 2, Québec, Conseil de la langue française, 246 p.
- LOCHER, Uli (1991), «Perspectives d'avenir des jeunes anglophones du Québec», *Relations*, p. 211-215.
- LOCHER, Uli (1988), *Les anglophones de Montréal: émigration et évolution des attitudes 1978-1983*, Québec, Conseil de la langue française, 219 p.
- LO, Lucia et Carlos TEIXEIRA (1998), «If Quebec goes... the "Exodus" Impact?», *The Professional Geographer*, vol. 50, n° 4, p. 481-498.
- MARMEN, Louise (2003), *La situation démolinguistique du Québec à la lumière des nouvelles statistiques du recensement de 2001*, Association francophone pour le savoir (ACFAS), 71^e congrès, Cégep et Université de Rimouski, Rimouski.
- MARMEN, Louise et Jean-Pierre CORBEIL (1999), *Les langues au Canada: recensement de 1996*, Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 17 p.
- MILLS, Kurt (2002), «Cybernations: Identity, Self-determination, Democracy and the 'Internet Effect' in the Emerging Information Order», *Global Society*, vol. 16, n° 1, p. 69-87.
- PAILLÉ, Michel (1999), *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 182 p.
- RADICE, Martha K. (2000), *Feeling comfortable? Les Anglo-Montréalais et leur ville*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 186 p.
- RUDIN, Ronald (1986), *Histoire du Québec anglophone 1759-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 332 p.

- SCHULTE-TENCKHOFF, Isabelle (2001), *Le concept de communauté dans les sciences sociales et sa pertinence juridique*, [En ligne] [<http://www.lcc.gc.ca/fr/themes/sr/cp/shulte-tenckhoff/shulte-tenckhoff.pdf>] (mars 2004).
- SIMARD, Jean-Jacques (1983), « Où sont passé les roughmen? Le destin du Québec anglais », *Recherches sociographiques*, vol. XIV, n° 3, p. 391-412.
- SIMARD, Jean-Jacques (1980), « Autour de l'idée de nation. Appropriation symbolique, appropriation matérielle, socialité et identité », dans *Nation, souveraineté et droits: actes du IV^e Colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec: La question nationale*, Montréal, Bellarmin, p. 17-26.
- SIMARD, Myriam (2003), « Le rapport à l'espace des jeunes issus de parents immigrés en région au Québec: un bricolage inédit? », *Recherches sociographiques*, vol 44, n° 1, p. 57-91.
- STATISTIQUE CANADA (2002), Dictionnaire du recensement de 2001 (produits de référence: recensement de 2001), n° 92-378-XIF. [En ligne] [http://www.statcan.ca/francais/census2001/dict/index_f.htm#dictionnaire] (juillet 2003).
- STEIN, Michael (1982), « Changement dans la perception de soi des Anglo-Québécois », dans Gary CALDWELL et Eric WADDELL (dir.), *Les Anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires*, Québec, IQRC, p. 111-130.
- TERMOTE, Marc (2002), « L'évolution démolinguistique du Québec et du Canada », dans *La mise à jour des études originellement préparées pour la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, Rapport soumis au ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes, vol. 2, livre 2, Québec, Bureau de coordination des études, ministère du Conseil exécutif, p. 161-244.

Une communauté fragmentée: les réseaux de sociabilité chez les gais et lesbiennes de Trois-Rivières

Texte de Roxanne Martin

- CALVAILHES, Jean-Pierre, Pierre DUTEY et Gérard BACH IGNASSE (1984), *Rapport gai: enquête sur les modes de vie homosexuels en France*, Paris, Persona, 277 p.
- DEM CZUK, Irène et Frank W. REMIGGI (dir.) (1998), *Sortir de l'ombre. Histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal*, [Montréal], VLB éditeur, 409 p.
- FORTIN, Andrée et David ROMPRÉ (1993), *La sociabilité urbaine au Saguenay: vie associative, solidarités et dynamique communautaire*, Chicoutimi, Centre interuniversitaire de recherches sur les populations, 147 p.
- GOODWIN, Joseph P. (1989), *More Man Than You'll Ever Be, Gay Folklore and Acculturation in Middle America*, Bloomington, Indiana University Press, 122 p.
- GURVITCH, Georges (1966), *Les cadres sociaux de la connaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, 313 p.
- LEMIEUX, Vincent (2000), *À quoi servent les réseaux sociaux?*, Québec, Les éditions de l'IQRC, 109 p.
- MUCHIELLI, Alex (2002), *L'identité*, Paris, Presses Universitaires de France, (coll. Que sais-je?), 127 p.
- PROBYN, E. (1997), « Les usages de la sexualité chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 21-31.
- TAJFEL, Henri (1981), *Human Groups and Social Categories*, New York, Cambridge University Press, 369 p.